



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Mémoire

Analyse des financements des aires protégées en République Démocratique du Congo (RDC)

Présenté par :

BARUKA GRACE

Pour l'obtention du Master en Développement
Département Gestion de l'Environnement
Spécialité Gestion des Aires Protégées

Avril 2015

Directeur de mémoire :

Docteur Jules BARHALENGEHWA BASIMINE
Professeur à l'Université Officielle de Bukavu,
République Démocratique du Congo

Devant le jury composé de :

Docteur Martin YELKOUNI	Président
Directeur du Département Environnement à l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte	
Professeur Souleymane KONATE	Examineur
Maître de conférences en Ecologie à l'Université Nangui Abrogoua, Côte d'Ivoire	
Docteur Paul OUEDRAOGO	Examineur
Conseiller régional pour l'Afrique de la convention de Ramsar, Gland, Suisse	

REMERCIEMENTS

A l'issu de ce travail qui sanctionne la fin de ma formation de Master à l'Université Senghor d'Alexandrie, je tiens à adresser mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à son aboutissement.

Mes remerciements s'adressent premièrement à l'Université Senghor d'Alexandrie pour m'avoir admis comme étudiant boursier dans ce programme de Master international. Je remercie également tous le personnel et enseignants de l'université Senghor, plus particulièrement Dr Martin YELKOUNI, Directeur du Département Environnement pour avoir contribué à ma formation.

Je remercie le professeur Jules BARHALENGEHWA BASIMINE pour avoir accepté de m'encadrer dans la rédaction de ce mémoire.

Ma gratitude s'adresse aux autorités de la direction générale de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) ; aux chefs de sites du parc national de Kahuzi-Biega, de la réserve naturelle d'Itombwe et du parc national de Maiko ainsi qu'aux partenaires de l'ICCN pour avoir partagé leurs connaissance et expérience sur le financement des aires protégées en RDC.

Que Dr Alain Karsenty, Dr Paul OUEDRAOGO, le Directeur Radar NISHULI et monsieur Felix LILAKAKO trouvent à travers ces lignes ma reconnaissance pour leurs conseils et orientations, chacun à sa manière selon son domaine d'expertise ainsi qu'à toute personne que je n'ai pas pu citer nommément, qui a contribué directement ou indirectement à la réalisation de cette œuvre scientifique.

Je tiens à remercier *World Wildlife Fund* International à travers *Prince Bernhard Scholarship* pour m'avoir apporté une contribution financière pendant cette formation et le Programme Biodiversité et Forêts de la coopération allemande pour le développement pour son accueil pendant mon stage.

Je témoigne mon entière gratitude à toute la famille BARUKA pour son amour, soutien et encouragement sans lesquels je n'aurais pas pris la décision de suivre cette formation voire la terminer.

Que tous les étudiants de la XIV^{ème} promotion de l'Université Senghor d'Alexandrie, particulièrement ceux du département environnement trouvent ici mes remerciements pour cette ambiance particulière, amicale d'apprentissage et de partage de connaissance.

DEDICACE

*A tous les Hommes qui ont fait de la conservation de la nature leur combat
quotidien pour le bien de l'humanité.*

RESUME

Les aires protégées constituent un outil important pour la conservation de la biodiversité en République Démocratique du Congo (RDC). Malheureusement, les ressources financières que les aires protégées parviennent à mobiliser ne sont pas à la hauteur de leurs besoins.

De ce fait, la présente étude a pour objectif d'analyser les financements des aires protégées en RDC. Outre la recherche documentaire, les entretiens semi dirigés ainsi que les enquêtes auprès des acteurs impliqués dans la conservation en RDC ont permis de collecter les données. L'échantillon de cette étude est constitué du parc national de Kahuzi-Biega, de la réserve naturelle d'Itombwe et du parc national de la Maiko.

Il ressort essentiellement de notre étude que le financement public, le financement international et les revenus du tourisme constituent les mécanismes actuels de financement des aires protégées en RDC. La contribution des partenaires étrangers est prépondérante et constitue environ 84,7% en moyenne des ressources financières mobilisées pour la conservation pendant la période de 2010 à 2012.

Malgré cette dépendance aux financements étrangers, le parc national de Kahuzi-Biega, la réserve naturelle d'Itombwe et le parc national de Maiko ont enregistré en 2013 respectivement un déficit financier de 5,5%, 89,5% et 86,4% par rapport à leur planification annuelle. En effet, on note une variabilité dans la répartition des ressources financières mobilisées en 2013 par ces trois aires protégées. L'allocation financière du parc national de Kahuzi-Biega (591,9 dollars/Km²), de la réserve naturelle d'Itombwe (17,9 dollars/Km²) et du parc national de la Maiko (28,7 dollars/Km²) indique des écarts dans la gestion de ces aires protégées.

La valorisation du potentiel touristique de la RDC, l'opérationnalisation du fonds fiduciaire pour la conservation ainsi que la mise en place d'un dispositif de paiement pour services écosystémiques pour les aires protégées permettraient d'augmenter leurs ressources financières.

Mots clés : conservation, mécanisme de financement, aire protégée, République Démocratique du Congo

ABSTRACT

Protected areas are an important tool for biodiversity conservation in Democratic Republic of Congo (RDC). Unfortunately, financial resources mobilized by them do not match the needs of their operation.

This study aims to analyze financing of DRC protected areas. Therefore, data collection was done by documentary research, semi structured interviews and surveys of those involved in DRC conservation sector. The sample for this study was taken in Kahuzi-Biega and Maiko National Parks, and in Itombwe Nature Reserve.

Our study shows that the current funding mechanisms for protected areas in the DRC are essentially from public funding, international funding and revenues from tourism. Foreign partners contribution is decisive and represents about 84,7% of financial resources for conservation during the period 2010-2012.

Despite this dependence on foreign financing, Kahuzi-Biega and Maiko National Parks, and Itombwe Natural Reserve recorded in 2013, a fiscal gap of 5.5%, 86.4% and 89.5% compared to their annual planning. Indeed, there is variability in financial resources distribution mobilized in 2013 by the three protected areas. The financial allocation of Kahuzi-Biega National Park (591.9 dollars/km²), the Itombwe Nature Reserve (17.9 dollars/km²) and Maiko National Park (28.7 dollars/km²) indicates some disparities in protected areas management.

Enhancing DRC tourism potential, operationalization of conservation trust fund and implementation of payment for ecosystem services for protected areas would increase their financial resources.

Keywords : conservation, financing mechanism, protected area, Democratic Republic of Congo

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AP	Aire Protégée
CBD	Convention of Bio Diversity
CFA	Conservation Finance Alliance
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
CTF	Conservation Trust Fund
FFC	Fonds Fiduciaires pour la Conservation
FFOM	Force-Faiblesse-Opportunité-Menace
FOCON	Fonds Okapi pour la Conservation de la Nature
GEF	Global Environment Facility
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDF	Institut pour le Développement Forestier
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSFAC	Observatoire des Forêts d’Afrique centrale
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PGG	Plan Général de Gestion
PNG	Parc National de la Garamba
PNKB	Parc National de Kahuzi-Biega
PNM	Parc National de Maiko
PNVi	Parc National des Virunga
PO	Plan Opérationnel
PSE	Paieement pour Services Ecosystémiques
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
RNI	Réserve Naturelle d’Itombwe
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UICN/PACO	Union Internationale pour la Conservation de la Nature/Programme Afrique du Centre et de l’Ouest
USAID	United States Agency for International Development
WWF	World Wildlife Fund

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

<i>Tableau 1 : Déficit financier enregistré par les aires protégées en 2013</i>	18
<i>Tableau 2 : Sommes mobilisées au Km2 par les aires protégées en 2013</i>	19
<i>Tableau 3 : Matrice FFOM des mécanismes actuels de financement des APs en RDC</i>	20
<i>Tableau 4 : Synthèse des formes de tourisme pratiquées en RDC</i>	23
<i>Tableau 5 : Lien de compatibilité des formes de tourisme avec les catégories d'aires protégées</i>	24
<i>Tableau 6 : Avantages et Inconvénients d'un fonds fiduciaire pour la conservation</i>	27
<i>Tableau 7 : Types de marchés de PSE et application dans le contexte de la RDC</i>	29
<i>Figure 1 : Les aires protégées de la RDC</i>	11
<i>Figure 2 : Contribution des mécanismes de financement des APs de la RDC de 2010 à 2012</i>	16
<i>Figure 3 : Réseau hydrographique du PNKB</i>	31
<i>Figure 4 : Cartographie des marchés d'eau à Bukavu</i>	32

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
DEDICACE	ii
RESUME	iii
ABSTRACT	iv
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	v
LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES	vi
TABLE DES MATIERES	vii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I. AIRES PROTEGEES ET ACCES AU FINANCEMENT	3
1.1. Contribution des aires protégées dans la conservation	3
1.1.1. Diversité biologique en République Démocratique du Congo.....	3
1.1.2. Apport des aires protégées dans la conservation de la biodiversité et le développement.....	4
1.2. Aires protégées en République Démocratique du Congo	5
1.2.1. Catégories d'aires protégées.....	5
1.2.2. Gouvernance des aires protégées en République Démocratique du Congo	5
1.3. Problématique du financement des aires protégées.....	6
1.3.1. Difficultés de mobilisation des ressources financières pour la conservation dans les pays en développement	6
1.3.2. Financement de la conservation en RDC.....	7
CHAPITRE II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR L'ANALYSE DES FINANCEMENTS DES AIRES PROTEGEES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	9
2.1. Concepts de l'étude sur les financements des aires protégées.....	9
2.1.1. Mécanismes et outils de financement.....	9
2.1.2. Sources de financement	10
2.2. Caractéristiques de l'échantillon pour l'étude sur les financements des aires protégées en RDC.....	10
2.2.1. Choix des aires protégées de l'étude	10
2.2.2. Description des aires protégées étudiées	11
2.3. Cadre d'analyse des financements des aires protégées en RDC.....	13
2.3.1. Collecte des données	13

2.3.2. Analyse des données collectées relatives aux financements des aires protégées	13
2.3.3. Limites de l'étude	15
CHAPITRE III. RESULTATS DE L'ANALYSE DES FINANCEMENTS DES AIRES PROTEGEES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	16
3.1. Financements actuels des aires protégées.....	16
3.1.1. Financement public	17
3.2.2. Financement international.....	17
3.2.3. Revenus du tourisme.....	18
3.2. Evaluation des mécanismes de financement des aires protégées en RDC	18
3.2.1. Diagnostic financier des aires protégées	18
3.2.2. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces des mécanismes de financement	20
3.3. Approches de solutions pour une mobilisation des ressources financières en vue d'une gestion efficace des aires protégées de la RDC	22
3.3.1. Valorisation du tourisme dans les aires protégées en RDC	22
3.3.2. Fonds Fiduciaire pour la Conservation (FFC).....	25
3.3.3. Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE)	28
CONCLUSION GENERALE	35
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	37
ANNEXE 1.	I
ANNEXE 2.	II
ANNEXE 3.	II

INTRODUCTION GENERALE

Les pays du bassin du Congo¹ abritent le second massif de forêts tropicales denses et humides du monde après l'Amazonie. La superficie de ce massif forestier est estimée à 200 millions d'hectare (Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, 2006). Ces forêts constituent l'une des principales réserves de biodiversité de la planète (Misser, 2013). La RDC abrite à elle seule au moins la moitié de ce couvert forestier (Misser, 2013). Hormis ces écosystèmes forestiers, on retrouve en République Démocratique du Congo (RDC) plusieurs autres types d'écosystèmes terrestres et aquatiques qui regorgent une riche diversité biologique avec un taux d'endémisme élevé.

La conservation de la biodiversité constitue un enjeu pour la République Démocratique du Congo. Avec la reconnaissance des services environnementaux fournis par les écosystèmes, la biodiversité peut jouer un rôle important en matière de développement (Angu *et al.*, 2010). Cette biodiversité est soumise à des pressions croissantes qui pourraient à terme entraîner sa dégradation (Wasseige *et al.*, 2012). L'une des stratégies mise en place par l'Etat congolais pour assurer la protection de la biodiversité est la création des aires protégées. Pour que ces dernières puissent contribuer efficacement à la gestion durable des ressources naturelles, leurs gestionnaires mettent en œuvre des activités qui nécessitent des financements. En l'absence des ressources financières, une aire protégée peut perdre ses espèces animales et végétales ainsi que d'autres valeurs qui avaient motivé sa création. Un financement durable des aires protégées est le garant d'une bonne gestion de celles-ci face aux différentes pressions et contraintes d'ordre anthropique ou climatique qu'elles subissent (UICN/PACO, 2009).

La création des aires protégées en RDC remonte d'avant l'indépendance avec la création en 1925 du parc national des Virunga. A ce jour, le pays compte plus d'une soixantaine d'aires protégées. On constate que celles-ci n'arrivent pas à mobiliser des financements nécessaires pour exécuter leurs activités. Cette situation impacte l'efficacité de gestion des aires protégées.

Ainsi, la présente étude vise à analyser les financements des aires protégées en RDC pour une gestion durable de la biodiversité. D'une manière spécifique, elle permettra d'abord d'inventorier les différents mécanismes de financement des aires protégées existants en RDC ; ensuite d'évaluer l'efficacité de ces

¹Les pays du bassin du Congo sont : Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine, République du Congo et République Démocratique du Congo.

mécanismes et enfin de proposer des approches de solutions pour le financement des aires protégées de la RDC.

L'intérêt de cette étude est double. Sur le plan scientifique, elle contribuera à l'amélioration des connaissances sur les financements des aires protégées en RDC. Sur le plan social, en augmentant leurs revenus, les aires protégées pourront apporter leur contribution à l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations riveraines et contribuer au développement local. Par conséquent, cette étude pourrait aider à l'atteinte de l'objectif 2 d'Aichi² : « *D'ici 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification* ».

Ce travail s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre aborde l'importance des aires protégées pour la conservation et la problématique de leur financement ; le deuxième chapitre décrit la démarche adoptée pour atteindre les objectifs de cette étude et le dernier chapitre présente les résultats qui ressortent des différentes analyses.

² Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Un cadre d'action échelonné sur dix ans pour tous les pays et les parties prenantes engagés à préserver la biodiversité et accroître ses avantages pour les peuples

CHAPITRE I. AIRES PROTEGEES ET ACCES AU FINANCEMENT

Les aires protégées jouent un rôle important dans la protection de la biodiversité. Cependant, les gestionnaires de celles-ci éprouvent de nombreuses difficultés de gestion dont les plus importantes sont liées à l'insuffisance de ressources financières.

1.1. Contribution des aires protégées dans la conservation

1.1.1. Diversité biologique en République Démocratique du Congo

Selon l'institut congolais pour la conservation de la nature (2012), la République Démocratique du Congo compte une variété d'écosystèmes qui partent des mangroves de l'ouest aux forêts tropicales denses du centre et de l'est avec les forêts de montagne en passant par celles de basse altitude, le Miombo et les savanes des plateaux de l'Uélé et du haut Katanga ainsi que les savanes herbeuses, arbustives et arborées des Kasai, du Bandundu, du Bas-Congo et de Kinshasa. Le pays possède environ 150 millions d'hectares de forêts qui représentent près de 50% des forêts d'Afrique et plus de la moitié (60%) du massif forestier du bassin du Congo (ICCN, 2012). La RDC compte un grand nombre d'espèces des mammifères (415 espèces dont 28 endémiques), d'oiseaux (1094 espèces dont 23 endémiques), des reptiles (280 espèces dont 33 endémiques), d'amphibiens (216 espèces dont 53 endémiques), des poissons (1.069 espèces dont 325 endémiques avec 70% de l'ensemble de ces espèces de poissons d'eaux douces lui sont endémiques), des papillons (plus de 1.300 espèces). Sa flore comporte environ 11.000 espèces de plantes vasculaires connues dont 3.200 espèces endémiques avec plus de 10.000 espèces d'angiospermes dont 3.000 endémiques (ICCN, 2012).

La biodiversité fournit des biens et services écosystémiques qui sont d'une importance capitale pour la survie de l'Homme. Ces services écosystémiques sont de divers ordres notamment :

- Les services de support qui sont nécessaires pour la production de tous les autres services de l'écosystème notamment la formation du sol, importante pour la production agricole ;
- Les services d'approvisionnement qui permettent aux hommes d'obtenir des biens commercialisés comme sources de revenus par l'exploitation des écosystèmes notamment les bois, les produits alimentaires et les plantes médicinales ;
- Les services de régulation regroupent les bienfaits obtenus du contrôle des processus comme la régulation du climat, le maintien de la qualité de l'air, le cycle de l'eau, la pollinisation, le contrôle de l'érosion ;

- Les services culturels et sociaux sont les bénéfiques non-matériels obtenus par les hommes à partir des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, les activités intellectuelles.

La biodiversité est donc un objet d'enjeux car elle constitue un réservoir de ressources essentielles pour le développement et le bien-être des sociétés humaines dont les populations congolaises (Myers *et al.*, 2000, cité dans Barbault et Chevassus-au-Louis, 2005).

Malheureusement, en RDC, on observe une accentuation des phénomènes de braconnage et de commerce de viande de brousse, des pratiques agricoles non durables, de l'exploitation illicite du bois, des exploitations minières, de la fragmentation des habitats, de la pêche illégale. Ces formes de pression anthropique mettent en danger la survie des espèces, détruisent les écosystèmes et restreignent l'aire de distribution de certains groupes d'espèces.

1.1.2. Apport des aires protégées dans la conservation de la biodiversité et le développement

Le déclin de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes se poursuit à un rythme de plus en plus accéléré. Les aires protégées sont devenues un outil important pour le maintien de la biodiversité (Lausche, 2012). Elles protègent les espèces contre la plus grande menace qui soit, la perte de l'habitat (Penny *et al.*, 2011). Les aires protégées sont aussi importantes pour la recherche et l'éducation environnementales et peuvent contribuer de manière importante à l'économie locale grâce au développement de formes de tourisme durables (Coad *et al.*, 2008).

En 2000, les dirigeants de toute la planète ont adopté la Déclaration du Millénaire, s'engageant à établir une nouvelle alliance mondiale pour lutter contre l'extrême pauvreté et définissant huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'objectif n°7 consiste à « assurer la durabilité environnementale » ; l'une de ses quatre cibles vise à « réduire la perte de biodiversité ». En 2002, le Sommet mondial pour le développement durable a établi un lien entre la conservation de la biodiversité, le développement durable et l'éradication de la pauvreté. En réponse à ces avancées conceptuelles reliant le développement et la conservation, les orientations de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour les aires protégées ont beaucoup évolué, allant au-delà de leur but historique de protection des sites naturels et des espèces. Cette évolution de la notion d'aires protégées leur confère une importance accrue en tant qu'outils du développement durable (Lausche, 2012). Ainsi, on compte parmi les aires protégées, des catégories qui ont pour objectifs la gestion des ressources naturelles à travers une utilisation durable.

1.2. Aires protégées en République Démocratique du Congo

L'UICN a opté pour la classification des aires protégées en fonction de leurs objectifs de conservation. En RDC mais aussi dans d'autres pays, cette catégorisation des aires protégées impacte la manière de gérer une aire protégée, les activités qui peuvent y être menées et par conséquent le type d'outil de financement adapté. Il serait donc inapproprié d'analyser les financements sans au préalable prendre en compte la catégorie de gestion et le mode de gouvernance des aires protégées.

1.2.1. Catégories d'aires protégées

Avant de présenter les différentes catégories d'aires protégées, il est important de s'accorder sur la définition d'une aire protégée. Dans la littérature, on note une panoplie de définitions d'une aire protégée. Ce concept a évolué en fonction de plusieurs nouveaux facteurs dans la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles. La définition qui paraît être la plus claire est celle proposée par Dudley (2008). Il reprend la définition de l'UICN qui a été retenue et officialisée lors du congrès de l'UICN à Barcelone de la même année. Une aire protégée est alors définie comme « *Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* ». Les aires protégées ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques. Elles sont catégorisées en fonction de leurs objectifs de gestion.

Dudley (2008) distingue 6 catégories d'aires protégées notamment les catégories Ia (réserve naturelle intégrale) et Ib (zone de nature sauvage), la catégorie II (parc national), la catégorie III (monument ou élément naturel), la catégorie IV (aire de gestion des habitats ou des espèces), la catégorie V (paysage terrestre ou marin protégé) et la catégorie VI (aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles). Celles-ci sont décrites en annexe 1.

Bien que ces catégories d'aires protégées paraissent différentes selon leurs objectifs de gestion, elles ont toutes en commun la protection et la gestion durable des ressources naturelles. Pourtant, les aires protégées ne sont pas régies par le même mode de gouvernance.

1.2.2. Gouvernance des aires protégées en République Démocratique du Congo

D'une manière générale, en République Démocratique du Congo, la protection de la biodiversité se fait à travers les aires protégées dans lesquelles se concentrent les efforts du gouvernement, des organisations nationales et internationales. Le mandat de gestion des aires protégées en RDC est attribué à l'institut

congolais pour la conservation de la nature. Le réseau d'aires protégées de la RDC couvre une superficie d'environ 26 millions d'hectares soit 11% du territoire national³. Ce réseau compte 7 parcs nationaux et 57 réserves et domaines de chasse ; ce qui fait un total de 64 aires protégées (ICCN, 2012).

Eu égard à la difficulté financière à laquelle fait face l'institut congolais pour la conservation de la nature et à l'insuffisance d'expertise dans certains domaines liés à la gestion quotidienne des aires protégées, il signe des contrats de gestion avec des privés. La gestion publique des aires protégées à travers l'ICCN est le mode de gouvernance qui était en application durant plusieurs années. On observe actuellement dans certaines aires protégées une évolution vers une forme de gouvernance partagée notamment dans le parc national des Virunga et le parc national de la Garamba.

Ce travail ne se focalisera pas sur cet aspect mais il est important de souligner que le mode de gouvernance pourrait avoir un impact sur les financements d'une aire protégée.

1.3. Problématique du financement des aires protégées

L'accès aux financements demeure un défi primordial pour la conservation de la biodiversité en général et des aires protégées en particulier.

1.3.1. Difficultés de mobilisation des ressources financières pour la conservation dans les pays en développement

Le nombre total d'aires protégées est passé de 102.102 en 2003 à 209.429 en 2014 (Deguignet *et al.*, 2014). Cependant, les financements n'ont pas suivi le rythme de cette augmentation du nombre d'aires protégées (Chloé *et al.*, 2010). Des estimations indiquent un déficit de financement total annuel pour les aires protégées existantes de 1 à 1,7 milliard de dollars US (Chloé *et al.*, 2010). Cette insuffisance des financements a pour conséquence la dégradation progressive de la biodiversité dans les aires protégées (Chloé *et al.*, 2010). Divers politiques, stratégies et accords mis en place, aux niveaux mondial, régional et national soulignent la nécessité et l'importance de financer les aires protégées. Ceux-ci appellent les Parties contractantes à allouer des fonds pour conserver la biodiversité (Emerton *et al.*, 2006).

Selon Meral *et al.*, (2008), dans les pays en développement, les aires protégées reçoivent en moyenne moins de 30% du financement dont elles ont besoin pour exécuter leurs activités. Les gouvernements de nombreux pays, d'Afrique en particulier, ont réduit de plus de 50% leur budget en faveur des aires protégées du fait des

³ Note de présentation du Programme d'Appui au Réseau d'Aires Protégées (PARAP)

nombreuses crises financières et politiques. Par conséquent, plusieurs aires protégées sont devenues des « parcs sur papier ».

Ce manque de ressources financières pour couvrir le coût des mesures requises pour la conservation représente un des principaux facteurs qui limitent l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans la plupart des pays africains. La nécessité d'améliorer le financement national des réseaux d'aires protégées et d'obtenir des sources internationales de fonds fait l'objet d'un débat permanent et d'initiatives novatrices (Mengue, 2002).

D'après Triplet (2009), le financement des aires protégées en Afrique francophone constitue un problème majeur pour les gestionnaires. Pour surmonter cette difficulté qui affecte la gestion, les gestionnaires des aires protégées en Afrique francophone doivent développer des mécanismes pouvant leur permettre de compléter les ressources que l'Etat met en leur disposition.

1.3.2. Financement de la conservation en RDC

La gestion efficace de l'ensemble du réseau d'aires protégées de la RDC requiert des ressources financières importantes et régulières qui font actuellement défaut à l'institut congolais pour la conservation de la nature. Avec les financements actuels, ce dernier n'assure pour l'instant que la gestion effective d'une partie du réseau d'aires protégées du pays (ICCN, 2012).

La législation congolaise a prévu des mécanismes pour le financement du secteur de la conservation de la nature en RDC. La loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement avait prévu plusieurs mécanismes de financement pour la protection de l'environnement. Ces mécanismes sont les prestations environnementales, la rémunération des services environnementaux, les subventions budgétaires de l'Etat, les ressources provenant des mécanismes de financement des accords multilatéraux sur l'environnement, les appuis financiers et budgétaires assurés par les partenaires au développement et les dons et legs⁴.

Par ailleurs, une nouvelle loi relative à la conservation de la nature en RDC consacre deux articles sur les mécanismes de financement des aires protégées. Elle prévoit le budget de l'Etat, le financement privé, le fonds fiduciaire créé pour les aires protégées, les mécanismes de financement des accords bilatéraux et

⁴ Article 26 de la loi N°11/009 du 09 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, in Journal officiel de la RDC, numéro spécial, 16 juillet 2011, p. 16.

multilatéraux pour la conservation de la nature, les revenus du tourisme dans les aires protégées, une quotité des ressources provenant de la rémunération des services environnementaux et les dons et legs⁵.

Nonobstant l'existence de ces textes juridiques, auxquelles devront s'ajouter leurs mesures d'application en cours d'élaboration, les aires protégées de la RDC font face à des difficultés financières.

Ce chapitre a permis de ressortir l'importance de l'existence des aires protégées et la problématique du financement de la conservation. Le suivant sera consacré à la description de la démarche méthodologique adoptée pour atteindre les objectifs de l'étude.

⁵ Articles 68 et 69 de la loi N°14/003 du 11 Février 2014 relative à la conservation de la nature, in Journal officiel de la RDC, numéro spécial, 21 février 2014, p.24

CHAPITRE II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR L'ANALYSE DES FINANCEMENTS DES AIRES PROTEGEES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Une étude scientifique doit suivre une démarche claire et cohérente. C'est dans ce sens que ce chapitre est consacré à la description de la démarche adoptée pour analyser les financements des aires protégées en République Démocratique du Congo.

2.1. Concepts de l'étude sur les financements des aires protégées

Il s'est avéré nécessaire pour nous de définir au préalable certains concepts utilisés dans le financement de la conservation. Dans plusieurs livres, articles, rapports et papiers scientifiques qui traitent du financement de la conservation, les concepts : « mécanisme de financement », « outil de financement » et « source de financement » reviennent régulièrement. Nous avons eu l'impression que ces termes sont utilisés pour exprimer la même chose. C'est pourquoi nous avons tenu à les clarifier.

2.1.1. Mécanismes et outils de financement

Un mécanisme de financement est un système entier de financement (dans le domaine étudié), disposant de plusieurs sous-ensembles dont chacun est un ensemble d'outils particuliers de financement mis en place par une entité ou un pays pour garantir le financement dans un domaine donné. En revanche, un outil de financement serait perçu comme une méthode particulière pouvant servir à garantir un financement ou simplement à l'obtenir. En effet, dans la pratique, dans le cas du financement de la conservation, on constate que mécanisme de financement et outil de financement sont utilisés pour exprimer relativement la même chose.

Il existe deux types des mécanismes de financement de la conservation notamment les mécanismes de financement traditionnel et les mécanismes de financement durable. Les mécanismes dits traditionnels regroupent les subventions des bailleurs de fonds et les programmes d'ONG, les subventions budgétaires du gouvernement. Ces financements sont généralement de durée limitée (Chloé *et al.*, 2010). Par contre, en matière de financement des aires protégées, la notion de durabilité fait allusion à des fonds stables, suffisants et qui garantissent le long terme comme par exemple les ressources financières générées par le tourisme, les paiements pour services écosystémiques, le fonds fiduciaire pour la conservation (Ransendrasoa, 2009).

2.1.2. Sources de financement

Une source de financement sous-entend une entité d'où le financement tire son origine. Pour le financement des aires protégées, les sources de financement sont les organisations voire les pays qui financent la conservation de la biodiversité (Ghariani, 2012). Dans une certaine mesure en s'intéressant aux sources de financement, on serait appelé à s'intéresser également aux différentes conditions à remplir pour que les organisations libèrent le fonds.

2.2. Caractéristiques de l'échantillon pour l'étude sur les financements des aires protégées en RDC

2.2.1. Choix des aires protégées de l'étude

Les aires protégées de la RDC ont été organisées en trois groupes. Le premier groupe correspond aux aires protégées site du patrimoine mondial. Le deuxième groupe englobe les parcs nationaux et le troisième groupe est constitué des réserves (réserves naturelles et domaines de chasse). La différenciation des aires protégées site du patrimoine mondial est motivée par le fait que l'inscription au patrimoine mondial constitue un label qui donne à une aire protégée un statut particulier lui permettant d'attirer l'attention de plusieurs acteurs. Chaque groupe est représenté par une aire protégée. Ainsi, les aires protégées qui constituent l'échantillon de cette recherche sont le parc national de Kahuzi-Biega (site du patrimoine mondial), le parc national de Maiko ainsi que la réserve naturelle d'Itombwe. La détention d'un plan opérationnel annuel actualisé ainsi que la disponibilité des informations sur les ressources financières sont les critères qui ont orienté le choix de ces 3 aires protégées.

2.2.2. Description des aires protégées étudiées

Le parc national de Kahuzi-Biega (PNKB), la réserve naturelle d'Itombwe (RNI) et le parc national de Maiko (PNM) représentés (voir figure 1) sont des aires protégées de l'Est de la RDC.

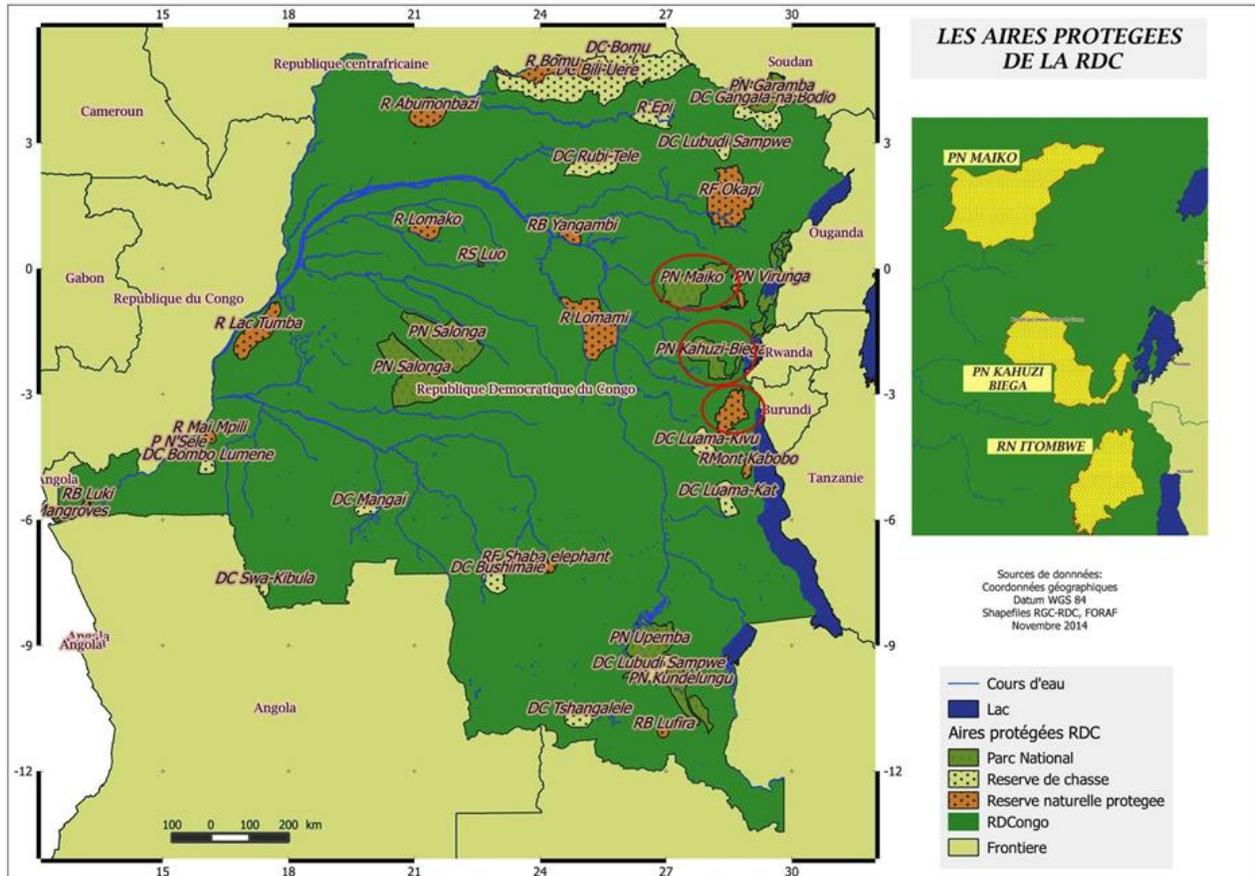


Figure 1 : Les aires protégées de la RDC

■ Présentation du parc national de Kahuzi-Biega

Le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) se situe entre 1°36' et 2°37' de latitude Sud ainsi qu'entre 27°33' et 28°46' de longitude Est (Masumbuko, 2011). Il tire son nom de deux montagnes (monts Kahuzi culminant à 3308 m et Biega avec une altitude de 2790 m) qui dominent sa partie haute altitude (ICCN, 2009). A sa création, en 1970 par l'Ordonnance n°70/316, le PNKB couvrait environ 600 km², constitué seulement de l'actuelle partie « haute altitude ». En 1975, une zone beaucoup plus étendue dans les basses altitudes a été ajoutée à l'ouest pour former un parc avec une superficie totale d'environ 6.000 km² (Amsini *et al.*, 2008). Imani (2006) signale que le PNKB a une riche flore (33 espèces endémiques) et est subdivisé en deux zones (la forêt ombrophile de montagne et la forêt ombrophile de plaine) reliées par un corridor étroit. Ce parc

couvre une végétation tropicale continue unique, non seulement pour le Congo, mais aussi pour toute l'Afrique subsaharienne (Imani, 2006). Selon Hall *et al.*, (1998), cité dans ICCN, 2009, 194 espèces de mammifères vivent dans et autour du PNKB. Trois de ces espèces de mammifères (*Gorilla beringei graueri*, *Pan troglodytes* et *Loxodonta africana cyclotis*) constituent les espèces charismatiques du PNKB. Ce parc est situé dans une importante zone d'endémisme pour les oiseaux avec 349 espèces d'oiseaux identifiées, dont 32 sont endémiques (Mangambu, 2013). Il abrite 69 espèces de reptiles et 44 espèces d'amphibiens (Amsini *et al.*, 2008). Sa valeur universelle exceptionnelle lui a valu en 1980, la reconnaissance du statut de site du patrimoine mondial.

▪ **Présentation de la réserve naturelle d'Itombwe**

La Réserve Naturelle d'Itombwe (RNI) a été créée par l'arrêté ministériel n°038/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 11 Octobre 2006 (UICN, 2010). Durant les processus initial de sa création, les communautés locales appuyées par certaines organisations de la société civile avaient estimées qu'elles n'avaient pas été intégrées dans le processus de création de la réserve, posant ainsi un problème de reconnaissance de l'aire protégée par les populations. Pour résoudre ce problème, il a été décidé la mise en place d'un processus de délimitation participative qui devrait aboutir dans un avenir proche à la signature d'un décret créant la réserve naturelle d'Itombwe avec des nouvelles limites. L'amendement du statut légal de l'aire protégée n'étant pas encore fait, sa superficie provisoire est de 5.732 km².

D'après Ruby *et al.*, (2013), la RNI est située entre 750 et 3.475 m d'altitude et abrite 565 espèces forestières. Ces auteurs précisent également que les montagnes d'Itombwe à elles seules servent d'habitat à 50% des espèces de montagnes africains, et à 94% des espèces de plantes africaines de haute altitude (qui sont principalement endémiques dans le Rift Albertin, et dont 89% sont endémiques à la RNI). Les espèces cibles de conservation de la RNI sont le Chimpanzé (*Pan troglodytes*), le Gorille de plaines de l'Est (*Gorilla beringei graueri*) ainsi que la chouette nommée Phodile de Prigogine (*Phodilus prigoginei*) qui est endémique à la forêt d'Itombwe. Le massif d'Itombwe est considéré comme un des habitats les plus importants du continent africain à cause de diverses espèces d'oiseaux qu'il héberge notamment le martinet de Schouteden (*Schoutedenapus schoutedeni*) et l'engoulevent de Prigogine (*Caprimulgus prigoginei*) (Ruby *et al.*, (2013).

▪ **Présentation du parc national de Maiko**

Le Parc National de Maiko (PNM) a été créé en 1970 par l'ordonnance N°70-312 du 20 Novembre 1970 avec une superficie de 10.830 Km² (UICN, 2010). Sa faune est constituée d'au moins 31 espèces de mammifères parmi lesquelles l'Eléphant (*Loxodonta africana*), le Buffle (*Syncerus caffer*), les Céphalophes (*Cephalophus sp*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le Gorille de plaines de l'Est (*Gorilla beringei graueri*) ; et une avifaune importante dont le Paon congolais (*Afropavo congoensis*) (UICN, 2010). Sa végétation est formée des forêts primaires mixtes, des forêts de montagne et des forêts secondaires (UICN, 2010).

La richesse en biodiversité que ces aires protégées regorgent témoigne qu'elles peuvent constituer une importante source de revenus pour l'Etat congolais.

2.3. Cadre d'analyse des financements des aires protégées en RDC

2.3.1. Collecte des données

La collecte de données au niveau de la direction générale de l'institut congolais pour la conservation de la nature, auprès des partenaires technique et financier (au niveau national) et au sein des aires protégées a été faite sur une période allant de mai en août 2014.

Pour avoir un aperçu global sur la problématique du financement de la conservation en RDC, sur base d'un guide d'entretien (annexe 2), des entretiens semi dirigés ont été menés auprès 4 responsables de la direction générale de l'ICCN (dont les attributions ont un lien avec les financements des aires protégées) ainsi qu'auprès de 5 partenaires techniques et financiers intervenant dans la conservation en RDC. A l'issue de ces entretiens, nous avons eu accès à des documents financiers de l'ICCN notamment les états financiers, différentes balances disponibles et de documents de projets. Ensuite, à l'aide d'un questionnaire (annexe 3) adressé aux gestionnaires des 3 sites (chefs de site et leurs équipes en charge des questions liées au financement), une collecte des données spécifiques sur les aires protégées identifiées a été faite. La recherche documentaire a été transversale à notre étude.

2.3.2. Analyse des données collectées relatives aux financements des aires protégées

D'abord, l'identification des besoins financiers de ces aires protégées (parc national de Kahuzi-Biega, réserve naturelle d'Itombwe et parc national de Maiko) pour l'année 2013 a été possible en se référant à leur Plan Opérationnel (PO) budgétisé. Ensuite les mécanismes de financement mis en œuvre pour couvrir ces besoins ont été répertoriés. De plus, une comparaison entre le budget planifié et les ressources financières

obtenues a permis de dégager le déficit financier⁶. Cette étape est un préalable pour une évaluation des mécanismes de financement des aires protégées par un outil d'analyse qualitative (FFOM). Enfin, d'autres mécanismes susceptibles de mobiliser des ressources financières additionnelles pour les activités de conservation ont été proposés.

L'entretien semi dirigé a été choisi compte tenu de la taille des personnes à enquêter mais aussi dans le souci de récolter le maximum d'informations. Le questionnaire d'enquête a été préféré pour la collecte de données au sein des aires protégées. Cela s'explique par le fait qu'il n'a été pas possible de se rendre dans les trois aires protégées. Ainsi, après avoir travaillé avec le gestionnaire du parc national de Kahuzi-Biega (ainsi que son équipe) pour clarifier le contenu du questionnaire, ce dernier a servi de relais pour son explication et sa transmission aux gestionnaires de deux autres aires protégées.

Pour déterminer le déficit financier des aires protégées, la relation mathématique suivante a été utilisée : $X = 1 - \left(\frac{y}{x}\right)$, X : déficit financier, x : budget planifié, y : somme mobilisée réellement. L'estimation en pourcentage est obtenue en multipliant le résultat de cette relation par 100.

L'évaluation de différents mécanismes de financement mis en œuvre ces jours dans ces aires protégées a été faite à travers une matrice FFOM (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces). Elle permet aux membres d'une organisation ou aux participants d'un projet d'exprimer leurs expériences, déceptions, espoirs et inquiétudes par rapport à l'organisation ou le projet⁷. Au-delà de l'évaluation d'une organisation ou un projet, cet outil peut être adapté et élargie à l'évaluation des différents mécanismes de financement dans les aires protégées.

⁶ Déficit financier désigne dans le cadre de ce travail, l'écart entre le budget planifié d'une aire protégée et la somme qu'elle a réellement mobilisée au cours d'une période donnée. Couramment, c'est le vocable « *gap* financier » qui est utilisé pour exprimer cet écart.

⁷ Acheroy et Hadjaj-castro, 2006. www.cota.be/download/fo-gcp/Fiche1A_GCP_SWOT.pdf

2.3.3. Limites de l'étude

Les limites de cette étude sont d'abord liées aux contraintes temporelles et d'insuffisances de ressources. Suite à celles-ci, il n'a pas été possible de se rendre dans plusieurs aires protégées pour y collecter des données. Cela a aussi conditionné la méthodologie adoptée. L'échantillonnage par groupe ne permet pas d'avoir la situation précise de toutes les aires protégées de la RDC. Ces deux contraintes n'ont également pas permis de collecter des données qui respectent les conditions requises pour faire des analyses statistiques. Néanmoins, cette étude permet d'avoir une vue globale des aires protégées de la RDC en termes de financement.

CHAPITRE III. RESULTATS DE L'ANALYSE DES FINANCEMENTS DES AIRES PROTEGEES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Dans cette partie, il s'agit dans un premier temps de présenter les mécanismes de financement répertoriés et faire une évaluation de la situation financière des aires protégées à travers celles qui ont été ciblées pour cette étude. Et ensuite, proposer d'autres mécanismes de financement pouvant permettre aux gestionnaires des aires protégées de mobiliser des financements complémentaires.

3.1. Financements actuels des aires protégées

A l'issue des différents entretiens et enquêtes menés ainsi que la recherche documentaire, les mécanismes de financement suivants ont été inventoriés : le financement public, le financement international et les revenus du tourisme. La contribution (en pourcentage) de chaque mécanisme pour le financement des activités de conservation dans toutes les aires protégées de la RDC pendant trois années successives est illustrée par le graphique suivant :

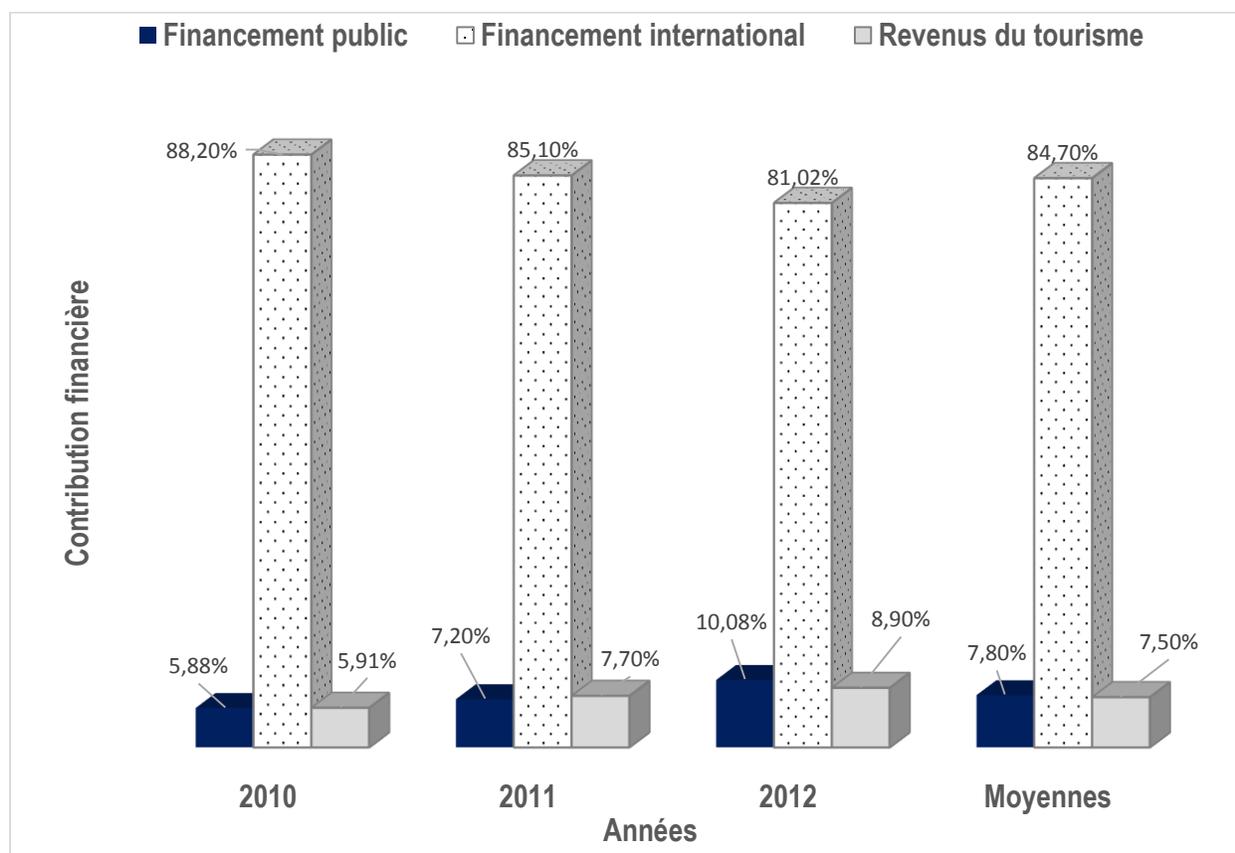


Figure 2 : Contribution des mécanismes de financement des APs de la RDC de 2010 à 2012

La figure 2 montre que les aires protégées de la RDC sont dépendantes des financements étrangers à hauteur de 84,7% en moyenne. Les financements de l'Etat ne représentent que 15,3% (financement public et recettes propres de l'ICCN/revenus du tourisme) en moyenne sur trois années (2010, 2011, 2012).

3.1.1. Financement public

L'Etat congolais ne contribue en moyenne qu'autour de 7,8% au financement des aires protégées. Cette contribution ne couvre généralement que la prise en charge des rémunérations et une partie du fonctionnement des aires protégées. La République Démocratique du Congo a ratifié des conventions internationales qui régissent la gestion des aires protégées et de la conservation de la biodiversité. Ces conventions appellent les parties contractantes à allouer des fonds nécessaires pour la biodiversité. Les articles 4 et 5 de la convention du patrimoine mondial demandent aux Parties de garantir des ressources financières suffisantes pour assurer l'identification, la protection, la conservation, la présentation et la transmission aux générations futures de sites d'intérêt culturel et patrimoine naturel (Emerton *et al.*, 2006). La RDC étant signataire de ces conventions est tenue de se conformer à ces dispositions en finançant conséquemment ses aires protégées.

3.2.2. Financement international

Le financement international regroupe les ressources financières qu'octroient les organisations non gouvernementales (*World Wildlife Fund, Wildlife Conservation Society, Conservation Internationale, Fauna and Flora International, African Wildlife Fund, Jane Goodall Institute, etc*), les programmes de coopération (GIZ, USAID, etc), les fondations, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Le financement international constitue encore à ce jour, pour beaucoup d'aires protégées, la principale source de financement (Landreau, 2012). Le problème avec ce mode de financement basé sur une approche traditionnelle (par des projets) est que les fonds arrivent ponctuellement, ne sont pas stables et sont parfois insuffisants. Même s'il existe des projets ou des programmes qui peuvent avoir plusieurs phases et s'étendre sur une durée de vie de plus de cinq ans, ceux-ci ne garantissent pas un financement à long terme. Selon Landreau (2012), le financement des aires protégées par projet, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans, revêt certains avantages notamment pour le financement des investissements initiaux généralement conséquents, mais ce financement s'avère être souvent irrégulier.

3.2.3. Revenus du tourisme

Les aires protégées de la RDC disposent d'un potentiel touristique important. Cependant, celui-ci n'est pas valoriser de manière optimale compte tenu de plusieurs raisons liées à la sécurité, à la gouvernance et aux investissements. Seules quelques aires protégées (comme le parc national des Virunga, le parc national de Kahuzi-Biega) développent des activités touristiques. Les revenus générés par le tourisme peuvent permettre de couvrir durablement les déficits financiers des aires protégées ainsi que les budgets nécessaires pour la conservation et la gestion efficace des ressources naturelles (WWF, 2009).

3.2. Evaluation des mécanismes de financement des aires protégées en RDC

3.2.1. Diagnostic financier des aires protégées

Généralement, les aires protégées ressortent leur besoin financier annuel dans un plan opérationnel budgétisé. C'est sur cette base que les gestionnaires font la mobilisation financière. Ensuite les partenaires techniques et financiers (PTF) de l'aire protégée souscrivent à des activités. Cette souscription a un cadre de cohérence avec les stratégies et missions d'appui des partenaires techniques et financiers à la RDC. Cette approche présente des limites car les gestionnaires des aires protégées se retrouvent souvent à la fin de l'année avec des activités qui n'ont pas été exécutées faute d'avoir eu un PTF pour les financer. Ce qui nous amène à regarder dans le tableau ci-dessous, le déficit financier enregistré par les trois aires protégées (PNKB, RNI et PNM) pour l'année 2013.

Tableau 1 : Déficit financier enregistré par les aires protégées en 2013

Aire protégée	Budget planifié (USD)	Somme mobilisée (USD)	Déficit (%)
Parc national de Kahuzi-Biega	3 759 012	3 551 431	5,5
Réserve naturelle d'Itombwe	984 105	103 045	89,5
Parc national de Maiko	2 293 005	311 663	86,4

Le tableau 1 présente les budgets planifiés et les sommes mobilisées en 2013 pour les 3 aires protégées étudiées. On note le contraste qui existe entre ces 3 aires protégées en termes de financement. Il signale que l'aire protégée site du patrimoine mondial (parc national de Kahuzi-Biega) mobilise une somme conséquente (3 551 431 dollars) pour sa gestion soit un taux de réalisation 94,5% de sa planification financière annuelle. Par contre, le parc national de Maiko et la réserve naturelle d'Itombwe obtiennent respectivement 311 663 et 103 045 dollars, pour la mise en œuvre de leur plan opérationnel. Ce qui correspond respectivement à 14% et 11% de leur planification financière annuelle pour l'année 2013. Cette

faible mobilisation des ressources financières pourrait avoir des répercussions sur leur efficacité de gestion. Wilkie et Carpenter (1998), signale que le niveau insuffisant d'investissement dans les aires protégées est à l'origine de « *paper parks*⁸», mal gérés et montrant une dégradation progressive des ressources naturelles.

De plus, en intégrant la dimension spatiale, le tableau 3 présente, le quotient entre la somme mobilisée pour la gestion et la superficie de l'aire protégée (2013).

Tableau 2 : Sommes mobilisées au Km² par les aires protégées en 2013

Aire Protégée	Ressource financière mobilisée (USD)	Superficie (Km ²)	Ratio (USD/Km ²)
Parc national de Kahuzi-Biega	3 551 431	6 000	591,9
Réserve naturelle d'Itombwe	103 045	5 732	17,9
Parc national de Maiko	311 663	10 830	28,7

Le tableau 2 signale qu'en 2013, la somme mobilisée par le PNKB équivaut à environ 592 dollars par Km². Ce montant serait supérieur à la moyenne pour une bonne gestion d'une aire protégée. En effet, Héritier et Laslaz (2008) indique que pour les aires protégées en général, on évalue à environ 200 dollars par Km², la somme annuelle nécessaire à une bonne gestion d'une aire protégée ; en termes de management écologique, de contrôle des espaces et d'accueil du public. Il serait difficile de tirer une conclusion sur la base de ce ratio en ce qui concerne le parc national de Kahuzi-Biega car ce montant de 592 dollars/Km² pour l'année 2013 intègre toutes les dépenses de l'aire protégée y compris les frais de fonctionnement ainsi que les salaires des agents. Par contre, les deux autres aires protégées (réserve naturelle d'Itombwe et parc national de Maiko) sont en dessous de la valeur indicative d'Héritier et Laslaz (2008) nécessaire pour une bonne gestion d'une aire protégée. Ces deux aires protégées obtiennent respectivement environ 18 et 29 dollars par Km² (y compris les frais de fonctionnement et salaires des agents) pour l'année 2013.

Au regard de cette insuffisance de ressources financières, il s'avère pertinent de faire à travers ces trois aires protégées, une évaluation des différents mécanismes de financement mise en œuvre dans le réseau d'aires protégées en RDC.

⁸ *Paper parks* est un vocable anglais qui signifie parc sur papier. On parle de parc sur papier lorsque l'aire protégée dispose juste d'un acte de création et ne dispose pas de budget pour sa gestion.

3.2.2. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces des mécanismes de financement

Avant d'envisager d'autres pistes de solutions, il est important de comprendre pourquoi les mécanismes actuels n'arrivent pas à couvrir efficacement les besoins financiers des aires protégées. N'ayant pas assez d'informations sur l'affectation du budget de l'Etat, cette analyse n'a pas pris en compte le financement public.

Tableau 3 : Matrice FFOM des mécanismes actuels de financement des APs en RDC

Mécanismes de financement		
FFOM	Financement International	Revenus du tourisme
Forces	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence de programmes de coopération intégrant certaines aires protégées, ce qui permet à ces dernières d'avoir de fonds plus au moins régulier - La présence d'une diversité des partenaires dans le secteur de la conservation en RDC 	<ul style="list-style-type: none"> - Le tourisme permet à des aires protégées de la RDC de mobiliser des ressources financières
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence des fonds sécurisés chez certains partenaires - Certaines aires protégées ne bénéficient pas des financements étrangers - Les partenaires techniques et financiers interviennent pour les activités qui rejoignent leurs objectifs ou planifications 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance d'infrastructures touristiques - La faible promotion et insuffisance du marketing - L'absence d'un programme de tourisme pour la majorité d'aires protégées
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place des CoCoSi⁹ - La RDC compte 5 aires protégées inscrites au patrimoine mondial 	<ul style="list-style-type: none"> - La richesse spécifique exceptionnelle dont un grand nombre d'espèces endémiques à la RDC et à certaines aires protégées

⁹ CoCoSi : Comité de Coordination du Site : Cadre de planification et de coordination du site entre l'ICCN (APs) et de tous les partenaires (PTF, Communautés locales,...) opérant dans le site ou ayant un lien avec le site d'une certaine manière.

	<ul style="list-style-type: none"> - L'appui des partenaires de l'ICCN dans la mise en place d'un fonds fiduciaire pour des aires protégées de la RDC 	<ul style="list-style-type: none"> - D'autres attraits touristiques importants : chutes, lacs, ascension montagne, eaux thermales, grottes, etc. - L'importante diversité culturelle de la RDC
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance d'outils de planification (plan opérationnel, plan général de gestion) dans des aires protégées, sur lesquels les partenaires devraient se baser pour apporter leur contribution - Certaines conditionnalités pour l'accès aux fonds difficiles à respecter par des gestionnaires des aires protégées - La présence de groupes armés dans des aires protégées rendant les partenaires techniques et financiers réticents 	<ul style="list-style-type: none"> - Le prix et difficulté d'obtention du visa de la RDC pour les touristes - La mauvaise image du pays sur le plan international après des guerres à répétition - Le tourisme en dehors des aires protégées est moins développé

Le résultat de l'analyse SWOT démontre que le financement des aires protégées en RDC a plus de faiblesses que des forces et fait face à des menaces plus importantes que des opportunités. N'étant pas possible d'intervenir à la fois sur toutes les faiblesses et menaces de ces mécanismes et comme ces derniers s'emboîtent, nous estimons que la valorisation du tourisme serait une opportunité pour permettre aux aires protégées de la RDC d'accroître leurs ressources financières. L'objectif n'est pas de privilégier un mécanisme ou d'en écarter un autre mais plutôt de voir comment ceux-ci peuvent ensemble contribuer au financement de la conservation. Une étude effectuée dans quatre aires protégées d'Afrique¹⁰ sur « *les avantages comparatifs des Fonds Fiduciaires Environnementaux par rapport à l'approche projet pour le financement de la conservation* » a ressorti que la question n'est pas de savoir si un mécanisme ou un instrument est meilleur que l'autre, mais plutôt de connaître la façon dont ils peuvent se compléter mutuellement au mieux (Lafontaine et Quesne, 2013). Il n'est pas évident de démontrer à travers cette étude comment ces

¹⁰ Le parc national de la Pendjari (PNP) au Bénin, La Forêt impénétrable de Bwindi (parc national) en Ouganda, Le parc national de Masoala à Madagascar (PNM), La réserve de Biosphère du papillon Monarque (RBMM) au Mexique.

mécanismes de financement peuvent se compléter au mieux en RDC mais il est important de considérer qu'une bonne complémentarité entre tous ces mécanismes constituerait un atout.

3.3. Approches de solutions pour une mobilisation des ressources financières en vue d'une gestion efficace des aires protégées de la RDC

3.3.1. Valorisation du tourisme dans les aires protégées en RDC

Christie *et al.*, 2013 signalent que le tourisme est un vecteur de croissance économique et de création d'emplois à travers le monde. Le conseil mondial du voyage et du tourisme estime que ce secteur pourrait créer 3,8 millions d'emplois (dont 2,4 millions d'emplois indirects) en Afrique subsaharienne dans les prochaines années. Le tourisme stimule l'économie lorsque les contraintes environnementales, sociales, économiques et autres sont prises en compte. Les pays dotés d'un patrimoine touristique ont toutes les raisons de favoriser le tourisme comme facteur de développement (Christie *et al.*, 2013).

Ainsi, la valorisation des potentiels touristiques des aires protégées de la RDC peut devenir une source importante de financement de la conservation. Cependant, il faut reconnaître que les activités touristiques peuvent avoir des impacts sur l'environnement naturel ainsi que sur l'organisation sociale des populations vivants dans les milieux où il se pratique et par conséquent sur leur bien-être. Pour éviter ou réduire ces impacts, on a assisté à l'émergence de plusieurs autres concepts qui sont à l'origine de différentes formes de tourisme notamment le tourisme durable, le tourisme communautaire et l'écotourisme. Existe-t-il une différence entre ces différentes formes de tourisms et quelles sont celles qui sont développées en RDC.

Le tableau 4 présente les différentes formes de tourisme et leur pratique en RDC.

Tableau 4 : Synthèse des formes de tourisme pratiquées en RDC

Forme de Tourisme	Définition	Existence en RDC
Tourisme de nature	Tourisme axé sur la découverte, le loisir, l'observation. Ne s'intéresse pas à la conservation de la biodiversité ni au développement local. Sa pratique exige un cadre naturel, sans pour autant qu'un statut de conservation de ce milieu soit un pré requis. Il peut donc se pratiquer dans et en périphérie des aires protégées, aussi bien que dans tout autre environnement peu perturbé par l'Homme.	Oui (généralement en accès libre, pas besoin d'une structuration)
Tourisme communautaire	Forme de tourisme dont les activités sont développées et gérées dans la nature par les communautés locales. C'est une forme de tourisme qui est fondée sur le partage et l'échange au sein d'une communauté. Les activités sont également orientées aux valeurs culturelles locales.	Non (pas d'une manière structurée)
Ecotourisme	<i>Ecotourism Society : « voyage dans des aires naturelles dont l'objectif est de comprendre les cultures et l'histoire naturelle de l'environnement, qui prend garde de ne pas altérer l'écosystème et génère des opportunités économiques faisant que la préservation des ressources naturelles profitent aux populations locales »</i>	Oui
Sources : UICN/PACO, 2010 ; Chaboud et al., 2004 et Auteur, 2015		

Légende : **Oui** = est pratiquée en RDC et **Non** = n'est pas pratiquée en RDC

L'analyse de ce tableau révèle qu'en RDC l'écotourisme demeure encore la seule forme de tourisme directement rentable pratiquée dans le pays. Pourtant, l'association du tourisme communautaire à l'écotourisme pourrait contribuer à l'augmentation du nombre des visiteurs et accroître les revenus des aires protégées.

Le tableau ci-dessous établit la compatibilité entre les différentes catégories d'aires protégées et les différentes formes de tourisimes.

Tableau 5 : Lien de compatibilité des formes de tourisme avec les catégories d'aires protégées

Catégorie d'aire Protégée	Ecotourisme	Tourisme de nature	Autres formes de tourisme
Réserve naturelle intégrale	non	non	non
Zone de nature sauvage	oui	non	non
Parc national	oui	oui	non
Monument ou élément Naturel	oui	oui	non
Aire de gestion des habitats ou des espèces	oui	oui	non
Paysage terrestre ou marin protégé	non	oui	oui
AP avec utilisation durable des ressources naturelles	non	oui	non

Source : Lawton (2001, cité dans UICN/PACO, 2010)

Légende :

- **Oui** : signifie que cette catégorie d'AP est compatible avec cette forme de tourisme
- **Non** : signifie que cette catégorie d'AP n'est pas compatible avec cette forme de tourisme

La valorisation du tourisme dans les aires protégées en RDC nécessite une cartographie de toutes les aires protégées en fonction de leur capacité à développer une forme de tourisme. Sur la base de cette cartographie, une étude permettra d'abord d'identifier les potentiels et produits touristiques de ces aires protégées. Ensuite de répertorier les différents acteurs susceptibles d'être impliqués en fonction de leur degré d'influence. Enfin, elle ressortira les types de partenariats possibles et les conflits existentiels entre les différentes parties prenantes. A termes, elle devrait aboutir au développement d'un plan du tourisme pour toutes les aires protégées de la RDC.

Dans la mesure où l'Etat congolais et ses partenaires s'investissent dans la valorisation du potentiel touristique des aires protégées, celle-ci pourrait générer des ressources financières additionnelles pour la conservation. En Afrique, il existe des exemples qui démontrent que le tourisme peut constituer une source de revenu importante pour les aires protégées voire pour un pays. A Madagascar par exemple, pour 100 000 visiteurs en 2001, avec un droit moyen d'entrée de 5 dollars et une valeur ajoutée nationale directe et

indirecte de 55 dollars par visiteur, les aires protégées ont contribué à hauteur de 6 millions de dollars de revenus nets du pays (Carret et Loyer, 2003).

Considérant le déficit financier observé au sein des aires protégées en RDC, la valorisation du tourisme ne peut pas être considérée comme l'unique solution. Les institutions étatiques en charge de la gestion des aires protégées devraient promouvoir l'association tourisme à d'autres mécanismes de financement durable pour la conservation dont le fonds fiduciaire pour la conservation.

3.3.2. Fonds Fiduciaire pour la Conservation (FFC)

Le fonds fiduciaire pour la conservation est un mécanisme financier qui a pour but d'assurer le financement stable sur le long terme des aires protégées. Il vise également à apporter des financements à des ONGs et à des groupes communautaires. Ceci afin d'assurer la réalisation de projets de préservation de la biodiversité et une utilisation durable des ressources naturelles. L'avantage principal des FFC est d'offrir un financement conséquent sur le long terme, par opposition aux financements indispensables mais malheureusement souvent irréguliers des bailleurs de fonds traditionnels (Landreau, 2012).

Les fonds fiduciaires pour la conservation peuvent être financés par des subventions du pays d'accueil à hauteur du montant des autres financements, les recettes des échanges dette-nature et autres annulations de dette (Hoare, 2008). Bien que ce mécanisme présente le risque de générer des frais généraux et des coûts administratifs élevés, il a l'avantage de pouvoir fournir une gouvernance avec plusieurs parties prenantes et un financement à long terme (Hoare, 2008). Au cours des dernières années, des fonds fiduciaires pour la conservation ont été mis en place dans plus de 50 pays en développement et en transition. La majorité de ces fonds fiduciaires pour la conservation ont été créés dans la région Amérique latine et Caraïbes (Spergel et Taïeb, 2008).

La loi N°14/003 du 11 Février 2014 relative à la conservation de la nature en RDC en son article 69 considère le fonds fiduciaire comme l'un des mécanismes pouvant permettre de mobiliser des ressources financières pour les aires protégées en RDC. Entre les années 2006 et 2007, avec l'appui de l'Union Européenne, l'ICCN a fait l'objet d'une revue institutionnelle qui avait recommandé de créer une fondation internationale, dont les revenus du capital placés sur des marchés financiers internationaux permettraient de financer de manière pérenne des actions de conservation dans le pays. Cette recommandation se base sur les résultats positifs obtenus par des projets similaires en Afrique, tels que le fonds pour la biodiversité et les aires protégées à Madagascar et la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (Carr-Dirick, 2008).

C'est dans cette perspective que les autorités congolaises ont entamé le processus de création d'un fonds fiduciaire pour la conservation en février 2009, avec la mise en place d'un comité de pilotage devant conduire le processus. Des missions ont été effectuées dans le but de déterminer les besoins financiers des aires protégées (parc national Kahuzi Biega, parc national de la Salonga, réserve de faune à Okapi) et d'élaborer des plans d'affaires. Ce fonds fiduciaire en cours de création, initialement nommé Fonds OKAPI¹¹, est actuellement connu sous la dénomination de FOCON (Fonds Okapi pour la Conservation de la Nature).

Jusqu'en mai 2014, le processus de création du fonds fiduciaire pour les aires protégées de la RDC n'était pas encore parvenu à son terme. C'est pourquoi, dans l'optique d'impulser son achèvement, la deuxième phase de PREPAN¹² (février 2014 à décembre 2018) a repris ses trois composantes¹³ initiales auxquelles une quatrième composante a été ajoutée, pour l'opérationnalisation de ce fonds fiduciaire.

L'atteinte de l'objectif du fonds fiduciaire nécessite des compétences et l'existence d'un système de gestion financière. Il a besoin d'une structure de gouvernance, une équipe dirigeante ainsi qu'un soutien technique pour maintenir la transparence et promouvoir les approches participatives pour la conservation et le développement durable (GEF, 1998). C'est pourquoi, le processus de mise en place d'un fonds fiduciaire pour la conservation est lent, complexe (surtout pour les pays d'Afrique francophone¹⁴) et dépend en grande partie des ressources étrangères (Spergel et Taieb, 2008).

Bien qu'il soit classé parmi les mécanismes de financement durable, le fonds fiduciaires pour la conservation ne présente pas que des avantages. Il présente aussi des inconvénients répertoriés par le groupe de travail de la *Conservation Finance Alliance* sur les fonds environnementaux.

¹¹ Ce nom « OKAPI » fait référence à une espèce endémique de la RDC, *Okapia johnstoni*

¹² Document de projet de PREPAN (Projet de réhabilitation du réseau des parcs nationaux), un projet de la banque mondiale qui finance la conservation de la nature en RDC.

¹³ Les 3 trois composantes de la première phase de PREPAN sont : Appui à la réhabilitation institutionnelle, Appui aux parcs nationaux, Etudes techniques et consultations.

¹⁴ Les systèmes juridiques existants en Afrique francophone ne sont pas particulièrement favorables à la création de FFC. La forme juridique de « l'association civile », qui est la plus utilisée pour les organisations à but non lucratif dans la région, est contraignante.

Le tableau 6 présente les avantages mais aussi les inconvénients d'un fonds fiduciaires pour la conservation.

Tableau 6 : Avantages et Inconvénients d'un fonds fiduciaire pour la conservation

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Le financement pour les coûts récurrents ; - La transparence dans la prise de décision et renforcement de la société civile grâce à une large participation des parties prenantes ; - La planification à long terme est aisée grâce à l'indépendance vis-à-vis des évolutions des priorités politiques ; - La création d'une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds, le gouvernement et la société civile ; - Un moyen de collecter et de garantir des contributions privées importantes pour la conservation de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'immobilisation des capitaux importants ; - La création des revenus modestes pour des coûts administratifs élevés ; - La vulnérabilité face à la volatilité du marché et possibilité de perte du capital ; - La garantie de recevoir régulièrement de fonds peut engendrer une gestion routinière et peu efficiente de la conservation de la biodiversité ; - L'octroi de subventions traduit une approche basée sur les projets au risque de négliger le cadre juridique et économique ;

Source : Spergel et Taïeb, 2008

Même si le fonds fiduciaire pour la conservation en création pour les aires protégées de la RDC pourrait avoir plus d'avantages que d'inconvénients, il ne serait pas réaliste de croire que celui-ci permettrait de combler l'insuffisance financière des aires protégées car il ne serait pas suffisamment rentable. Czesnik (2013) signale que la somme que le fonds fiduciaire pour la conservation en RDC pourra générer paraît insignifiant comparativement au volume du capital de placement sur les marchés de capitaux. Cette même source précise que ce capital serait de l'ordre de 35 millions de dollars, avec les taux de rémunération escomptés pour les prochaines années, compris entre 3 et 5 % par an, le rendement ne devraient pas dépasser au total 1,3 millions dollars par an. Toutefois, dans les pays où ils ont été expérimentés, il s'est avéré que même les fonds fiduciaires pour la conservation avec un faible rendement ont une influence positive sur la perception qu'ont les communautés locales des aires protégées, grâce à la mise en œuvre de projets intégrés de

conservation et de développement. Cela permet de réduire les pressions des populations sur la biodiversité (Spergel et Taïeb, 2008).

Le fonds fiduciaire pour la conservation a besoin d'être appuyé par d'autres mécanismes de financement. Selon Spergel et Taïeb (2008), l'un des aspects à prendre en compte pour qu'un fonds fiduciaire pour la conservation puisse avoir un avenir en Afrique (par conséquent en RDC) est la nécessité de faire appel à de nouvelles sources de financement dont la mise en place des dispositifs de paiement pour services écosystémiques.

3.3.3. Paiement pour Services Ecosystémiques (PSE)

Selon Karsenty (2010), un PSE est une rémunération d'un agent économique pour un service rendu à d'autres agents économiques à travers une action intentionnelle visant à préserver, restaurer ou augmenter un service environnemental convenu. Par ailleurs, Mayrand et Paquin (2004, cité dans Karsenty *et al.*, 2009) définissent le paiement pour les services environnementaux comme un mécanisme qui vise à favoriser des externalités environnementales positives grâce au transfert de ressources financières entre les bénéficiaires de certains services écosystémiques et les fournisseurs des services ou les gestionnaires de ressources environnementales. Cette définition est intéressante pour une analyse sur les financements des aires protégées car elle ressort clairement « transfert des ressources financières » et cite « les gestionnaires des ressources environnementales » comme bénéficiaires de ces transferts.

- **Types de Marchés**

La plupart des services écosystémiques fournis par les aires protégées sont normalement hors marchés. Cela constitue une difficulté pour la mise en place d'un dispositif de paiement pour services écosystémiques. Mais il existe de formes de marchés créés pour ce fait. Le tableau ci-dessous présente les types de marchés qui existent ainsi que leurs caractéristiques.

Tableau 7 : Types de marchés de PSE et application dans le contexte de la RDC

Type de marchés	Caractéristiques	Mise en œuvre dans les aires protégées
Marchés de la séquestration du carbone	<ul style="list-style-type: none"> -séquestration des carbones par les écosystèmes ; -portée mondiale, -transactions avec des acheteurs internationaux ; -structuration et compétitivité -difficulté de mise en place des transactions 	La RDC en bénéficie à travers différents projets REDD ¹⁵ . Cependant, les aires protégées ne sont pas intégrées dans le processus REDD.
Marchés des services de préservation de la beauté des paysages	<ul style="list-style-type: none"> -demande au niveau national et international -bénéfique au tourisme 	La RDC en bénéficierait à travers l'écotourisme pratiqué dans des aires protégées (parc national des Virunga, parc national de Kahuzi-Biega) mais demeure moins développé
Marchés des services groupés	<ul style="list-style-type: none"> -vente groupée de plusieurs services à partir d'un même territoire ; -faible efficacité due à l'incapacité de cibler les paiements sur des services individuels en raison du regroupement 	Pas encore expérimenté en RDC
Marchés des services liés au bassin hydrographique	<ul style="list-style-type: none"> -portée locale et des transactions localisées - bénéfiques aux utilisateurs en aval notamment les fermiers, les producteurs d'hydroélectricité et les usagers de l'eau 	Pas d'informations sur son expérimentation en RDC au bénéfice des aires protégées

Source : Mayrand et Paquin, 2004 ; Auteur, 2015

Le réseau d'aires protégées de la RDC étant diversifié, il détient un potentiel (réseau hydrographique important, biodiversité exceptionnelle, une vaste couverture forestière, diversité géologique...) pour mettre

¹⁵ Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts.

en place plusieurs types de transactions. Toutefois, la mise en place de certains dispositifs est complexe et rend davantage peu probable l'utilisation de paiement pour services écosystémiques comme moyen d'amélioration de la situation financière des aires protégées en RDC.

La finance carbone constitue l'une des pistes prometteuses pour le financement à long terme des aires protégées mais il importe de préciser que les résultats ont été jusqu'à présent relativement décevants et ne sont pas encore à la hauteur des attentes (Landreau, 2012). Les aires protégées peuvent envisager des paiements basés sur le principe de la « déforestation évitée » en se référant sur les propositions de mise en œuvre de la déforestation évitée de la Bolivie ou du Costa Rica (UNFCCC, 2007, cité dans Karsenty et Pirad, 2007) qui revendiquent la prise en compte des actions déjà engagées pour réduire la déforestation tropicale. En effet, les aires protégées de la République Démocratique du Congo contribuent à l'évitement de la déforestation.

Habituellement, quand on se rend sur un marché, on s'attend à rencontrer un vendeur qui vend ses biens et un acheteur volontaire à qui il est censé vendre. Dans ce contexte, le défi majeur est d'identifier l'agent économique qui accepterait d'acheter volontairement les services fournis par les aires protégées de la RDC. Karsenty *et al.* (2009) signale qu'une différence fondamentale entre les PSE sur l'eau, le carbone et la biodiversité réside dans l'identité des bénéficiaires. Dans la plupart des cas, la différence est nette entre les PSE « eau », qui s'appuient sur des biens collectifs (nombre de bénéficiaires limités : entreprise productrice d'électricité hydraulique, ensemble de consommateurs) et les PSE « biodiversité » ou « carbone/climat » qui engendrent des biens publics c'est-à-dire bénéficient à tous.

Hormis les services de préservation de la beauté des paysages (à travers l'écotourisme par exemple), le dispositif de paiement qui pourrait être expérimenté pour accroître les fonds propres des aires protégées serait le paiement pour des services liés au bassin hydrographique.

- **Possibilité de paiement pour les services fournis par le bassin hydrologique du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB)**

La figure 3 illustre plusieurs rivières qui alimentent le bassin versant dont fait partie le PNKB. Ces cours d'eau tirent leurs sources dans cet écosystème naturel que constitue le PNKB. Ce bassin versant alimente plusieurs agglomérations urbaines et rurales des provinces du Sud-Kivu, Nord Kivu et Maniema où se trouve circonscrit le parc (ICCN, 2009).

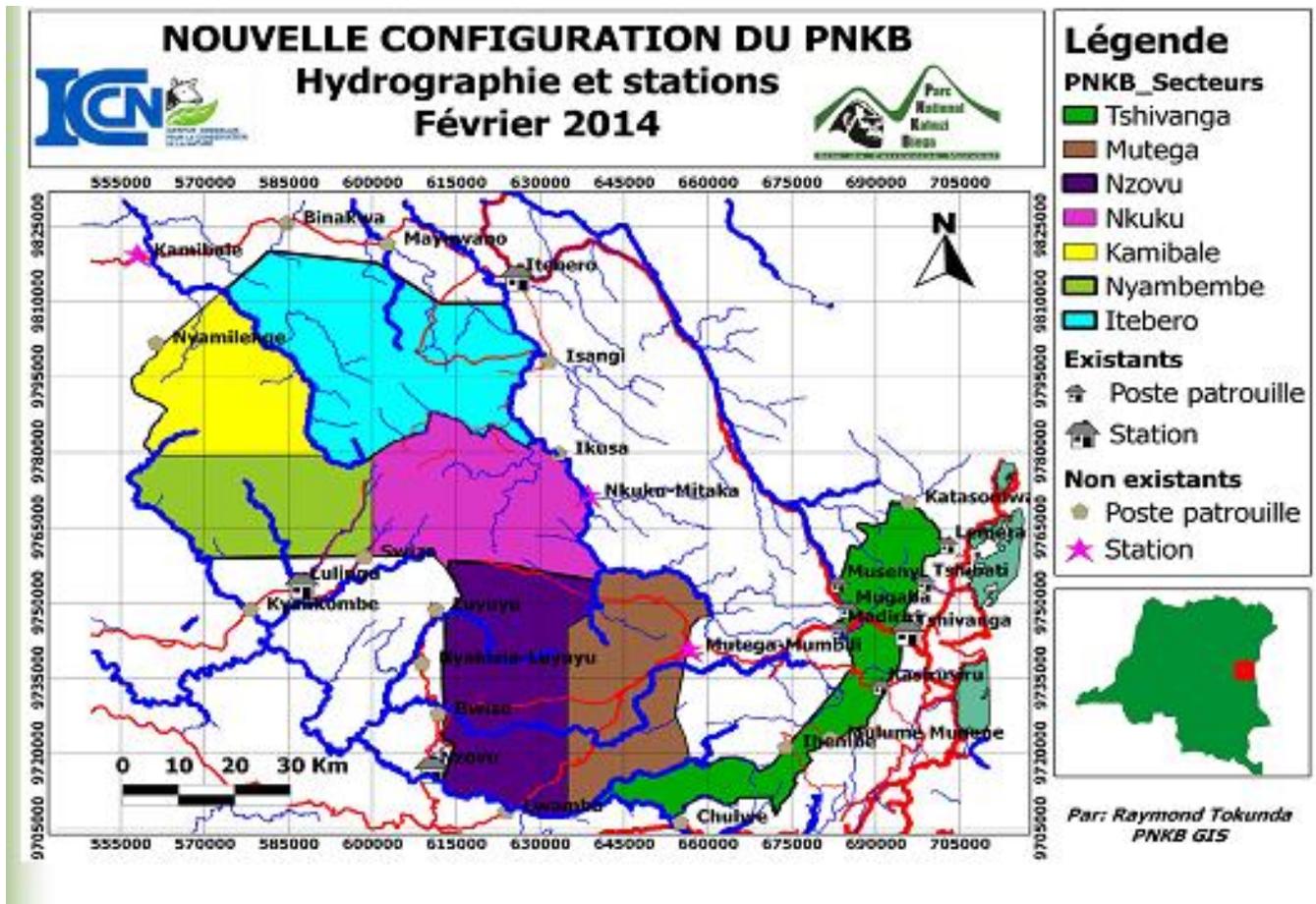


Figure 3 : Réseau hydrographique du PNKB

Source : Service GIS du PNKB, 2014

Le PNKB est une aire protégée qui se trouve à une trentaine de kilomètre de la ville de Bukavu. La ville de Bukavu est l'une de grandes agglomérations de la RDC. Elle comptait environ 700.000 habitants en 2011 (Mvula, 2013).

Une étude menée par Elluard (2013) a essayé de cartographier le système de marché de l'eau dans la ville de Bukavu.

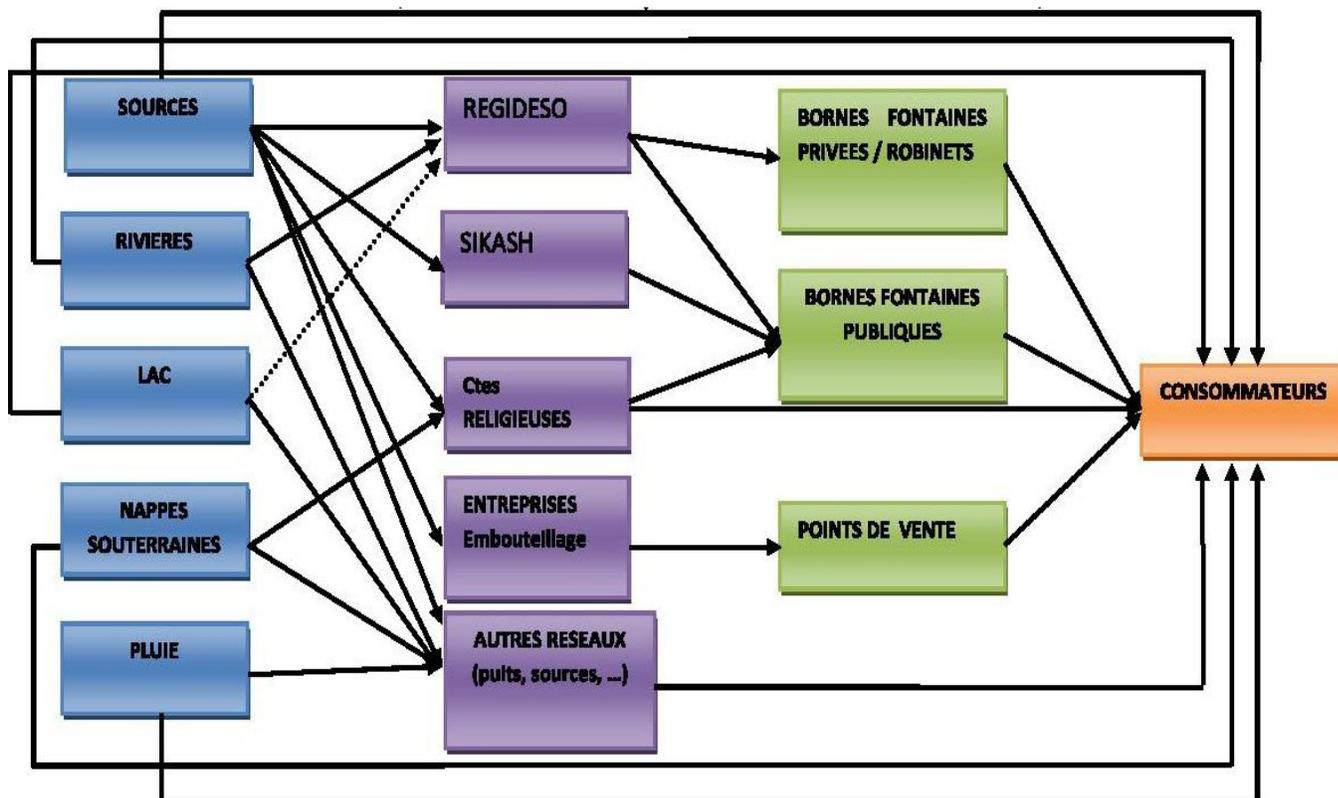


Figure 4 : Cartographie des marchés d'eau à Bukavu

Source : Elluard, 2013

Il ressort de cette figure 4 que les sources, les rivières et les nappes souterraines constituent l'importante voie d'approvisionnement en eau de la ville de Bukavu. En considérant la position de la ville par rapport au parc, nous constatons que la majeure partie de l'eau consommée dans la ville de Bukavu vient du bassin versant qu'occupe le PNKB.

Plusieurs études dont Emerton *et al.* (1998), Emerton et Kekulandala (2003), Fiquepron *et al.* (2012) ont démontré le rôle que joue la biodiversité végétale dans le maintien de la qualité de l'eau, réduisant ainsi les coûts liés à la production de l'eau de consommation. La dégradation de la biodiversité au PNKB pourrait avoir des conséquences sur la quantité et la qualité de l'eau fournie par le bassin versant dont il fait partie. Les activités de conservation qu'effectuent les gestionnaires de l'aire protégée pour le maintien de l'équilibre écologique des écosystèmes du parc bénéficient donc à tous les acteurs qui travaillent dans le secteur de la commercialisation de l'eau dans la ville de Bukavu. A Madagascar, par exemple, les bénéfices nationaux de la protection hydrologique des bassins versants par les aires protégées sont évalués à environ 1.7 dollar pour l'eau potable par hectare d'aire protégée et par an (Carret et Loyer, 2003). La baisse des efforts de

conservation due à une insuffisance financière peut avoir un impact négatif sur la rentabilité des marchés de l'eau. Ainsi, tout le monde a intérêt à apporter sa contribution (financière) pour la conservation.

De tous les acteurs identifiés dans la cartographie des marchés de l'eau dans la ville de Bukavu, la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO) est celui qui est bien structuré avec une gestion organisée et a une large couverture. Par conséquent, c'est avec celui-ci qu'on peut envisager localement la mise en place d'un système de paiement.

Le PNKB en tant qu'aire protégée appartenant au réseau d'aires protégées de la RDC est sous la responsabilité de l'ICCN qui est un établissement public doté de la personnalité juridique. Avec la loi sur la transformation des entreprises publiques¹⁶, la REGIDESO est devenue une société commerciale au sens du droit congolais des sociétés et du droit de l'OHADA. Elle est donc appelée à fournir des prestations et gagner en contrepartie des bénéfices.

En effet, en conservant la biodiversité et l'eau qui s'y trouve, le PNKB exécute une mission importante pour la RDC. S'agissant de l'eau par exemple, une question fondamentale se pose à savoir, est-ce que le PNKB/ICCN est en droit de réclamer un paiement à la REGIDESO ? En tant qu'établissement public, l'ICCN a la personnalité juridique qui lui permet de poser des actes sur le plan de droit. La REGIDESO considérée comme société commerciale au regard de la loi, pose des actes juridiques susceptibles de lui procurer des avantages et doit également investir pour cela.

Pour ce, en vue d'assurer la gestion du parc, l'ICCN est en droit de réclamer à la REGIDESO des frais relatifs à l'utilisation de l'eau dont il contribue à la conservation, qui sert comme unité de production de la REGIDESO. Cela s'explique également par le fait que les deux entités sont deux personnes distinctes sur le plan de droit, l'une ayant le droit de réclamer de l'autre une contrepartie du service qui lui rendu. Loin d'être seulement une contrainte pour la REGIDESO, un tel paiement lui est avantageux dans la mesure où, il rendra également contraignant pour le PNKB/ICCN l'obligation de considérer d'une manière particulière la protection du bassin versant dans sa stratégie de conservation pour préserver la qualité de l'eau en aval. Pour qu'une situation de droit s'établisse, il est donc indispensable que les deux entités passent un contrat intégrant les droits et obligations de chacun, conformément au droit congolais des contrats.

¹⁶ Loi n°08/007 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques en RDC

Selon Laurans *et al.* (2011), dans le but de garantir la consommation d'eau des citoyens, un outil de paiement comparable à celui-ci a déjà été expérimenté dans certains Etats comme au Mexique où le gouvernement de l'Etat de Mexico a mis en place son propre système de PSE hydrologique. Ce système de PSE a pour objectif de conserver des surfaces de forêts (la couverture forestière de l'Etat de Mexico représente environ 900.000 ha, soit près de 40% de la couverture forestière nationale). Pour financer cette opération, le gouvernement mexicain a mis en place une contribution obligatoire auprès des entreprises de distribution d'eau de l'Etat. Celles-ci doivent lui reverser 3,5% de leurs chiffres d'affaires pour contribuer au programme paiement pour services écosystémiques.

Il est évident que la situation ne sera pas la même mais il reviendrait à l'Etat congolais de définir un concept, une stratégie, des conditions adaptés au contexte national pour la mise en place d'un système de paiement pour services écosystémiques hydrologique local. Cette problématique mérite une analyse approfondie qui débouchera par la définition des conditions de coopération permettant à ce type de dispositif de paiement d'être réaliste conformément aux lois en vigueur et au contexte environnemental et socioéconomique de la République Démocratique du Congo.

CONCLUSION GENERALE

L'augmentation du nombre d'aires protégées implique une demande croissante en ressources financières pour la conservation. L'Etat congolais, les gestionnaires des aires protégées ainsi que d'autres acteurs qui interviennent dans le secteur de la conservation éprouvent des difficultés pour mobiliser des financements nécessaires pour une gestion durable de la biodiversité dans les aires protégées.

Ainsi, cette étude avait pour objectif d'analyser les financements des aires protégées en République Démocratique du Congo pour une gestion durable de la biodiversité. Les entretiens et enquêtes auprès des acteurs impliqués dans la conservation en RDC ainsi que la recherche documentaire ont permis de collecter les données.

Les mécanismes de financement qui permettent aux aires protégées de la RDC de mobiliser des financements sont : le financement public, le financement international et les revenus du tourisme. Les aires protégées de la RDC sont dépendantes des financements étrangers à environ 84,7% en moyenne. Les ressources propres de la RDC (financement public et revenus du tourisme) représentent autour de 15,3% seulement pour la période de 2010 à 2012.

Malgré une dépendance au financement international, les aires protégées de la RDC enregistrent un déficit financier. Le parc national de Kahuzi-Biega (site du patrimoine mondial), la réserve naturelle d'Itombwe et le parc national de Maiko ont respectivement enregistré un déficit financier de 5,5%, 89,5% et 86,4% par rapport à leur planification de l'année 2013. L'estimation de la somme mobilisée en fonction de la superficie pour chacune de ces aires protégées en 2013 montre que le parc national de Kahuzi-Biega a dépensé environ 592 dollars/Km², la réserve naturelle d'Itombwe a déboursé autour 18 dollars/Km² et le parc national de Maiko a utilisé environ 29 dollars/Km². Ces résultats révèlent l'existence d'un contraste au sein du réseau d'aires protégées de la RDC en termes de mobilisation de financement.

Une bonne exploitation du potentiel touristique de la RDC, l'opérationnalisation du fonds fiduciaire pour la conservation ainsi que la mise en place d'un système de paiement pour services écosystémiques pour les aires protégées permettraient d'augmenter leurs ressources financières. Il serait envisageable d'instaurer un dispositif de paiement local pour la fourniture de l'eau potable par les bassins versants de certaines aires protégées notamment au parc national de Kahuzi-Biega.

L'institut congolais pour la conservation de la nature devrait effectuer des études en vue de trouver des solutions durables pour le financement de la conservation en République Démocratique du Congo. L'une d'elle serait de réfléchir comment les paiements pour services écosystémiques peuvent constituer une source de revenu direct pour les aires protégées. L'autre serait de trouver une stratégie qui permette aux aires protégées d'exploiter efficacement le potentiel touristique du pays.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Amani, C. (2006). Etude floristique et structurale de la forêt de bambous (*Sinarundinaria alpina*) du parc national de Kahuzi-Biega, Mémoire D.E.A, UNIKIN, 86p.

Amsini, F., Ilambu, O., Liengola, I., kujirakwinja, D., Hart, J., Grossman, F et Plumtre A. (2008). *The Impact of civil war on the Kahuzi-Biega National Park : Results of surveys between 2000-2008*, WCS, 29p.

Angu, K., Pélissier, C et Tchamou, N. (2010). *La gestion des aires protégées dans les paysages du PFBC : un état de lieux*, UICN, WWF, USAID/CARPE, 22p.

Barbault, R et Chevassus-au-Louis, B. (2005). « Biodiversité, Science et Gouvernance: Biodiversité et crise de croissance des sociétés humaines : l'horizon 2010 », 224p : 8-23p.

Carr-Dirick, B. (2008). *Proposition d'appui à la création d'un fonds fiduciaire pour le financement des aires protégées en République Démocratique du Congo*, 11p.

Carret, J.C et Loyer, D. (2003). *Comment financer durablement le réseau d'aires protégées terrestres à Madagascar ? Apport de l'analyse économique*, 12p.

Chaboud, C., Méral, P et Andrianambinimina, D. (2004). *L'écotourisme comme nouveau mode de valorisation de l'environnement : diversité et stratégies des acteurs à Madagascar*, 27p.

Chloé, J., Gale, J et Cobb, S. (2010). Analyse des mécanismes de financement des aires marines protégées d'Afrique de l'ouest. Le financement durable des aires protégées terrestres et marine : principes, mécanismes et expériences. *The Environment and Development Group*. Tome 3, 28p.

Christie, I., Eneida, F., Hannah, M., et Louise, T. (2013). Le tourisme en Afrique : facteur de croissance et d'amélioration des moyens de subsistance, 12p.

Coad, L., Corrigan, C., Campbell, A., Granziera, A., Burgess, N., Fish, L., Ravilious, C, Mills, C., Miles, L., Kershaw, F., Lysenko, I., Parvese, H et Besançon, C. (2008). *État des aires protégées dans le monde, 2007 : bilan annuel des progrès mondiaux en matière de conservation*, UNEP-WCMC, Cambridge, 40p.

Czesnik, F. (2013). Rapport intermédiaire dans le cadre la préparation des plans financiers pour le fonds fiduciaire pour la conservation. KFW, RFO, 185p.

Deguignet, M., Juffe-Bignoli, D., Harrison, J., MacSharry, B., Burgess, N et Kingston N. (2014). Liste des Nations Unies des Aires Protégées 2014. UNEP-WCMC : Cambridge, UK, 44p.

Dudley, N. (2008). Guidelines for Applying Protected Area Management Categories, IUCN, Gland, Switzerland, 116p.

Elluard, C. (2013). Analyse et cartographie des marches de l'accès à l'eau potable, aux produits de traitement de l'eau à domicile et aux latrines, Bukavu/RDC. Unicef-Oxfam, 60p.

Emerton, L et Kekulandala, B. (2003). *Assessment of the Economic Value of Mthurajawela Wetland*, Occ. Pap. IUCN, Sri Lanka., 4, 28p.

Emerton, L., Bishop, J et Thomas, L. (2006). *Sustainable Financing of Protected Areas : A global review of challenges and options*, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, 97p.

Emerton, L., Iyango, L., Luwum, P et Malinga, A. (1998). *The Present Economic Value of Nakivubo Urban Wetland*, Uganda. IUCN — The World Conservation Union, Eastern Africa Regional Office, Nairobi and National Wetlands Programme, Wetlands Inspectorate Division, Ministry of Water, Land and Environment, Kampala, 30p.

Fiquepron, J., Picard, O et Toppan, E. (2012). Des forêts pour l'eau potable : la forêt protège votre eau, les forêts fournissent et proposent des services pour une eau de qualité, CNPF-IDF, 32p.

Ghariani, F. (2012). Étude sur les mécanismes de financement durables et réalisation d'un business plan pour l'aire protégée marine et côtière de Cap Négro-Cap Serrat, WWF Méditerranée, 30 pp.

Global Environment Facility (1998). « Evaluation of experience with conservation trust funds », 89p.

Héritier, S et Laslaz, L. (2008). « Les Parcs nationaux dans le monde: Protection, gestion et développement », Carrefours, les Dossiers, Ellipses Edition, Paris., 312 p : 207-226.

Hoare, A. (2008). *La Recherche de Choix Innovants pour les Forêts de la République Démocratique du Congo*, Energy, Environment and Development Programme Paper : 08/03, 43p.

Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (2009). « Plan Général de Gestion du parc national de Kahuzi-Biega 2009-2019 », 129p.

Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (2012). « Stratégie National de Conservation de la Biodiversité dans les aires protégées en RDC », 18p.

Karsenty, A et Pirard, R. (2007). « Changement climatique : faut-il récompenser la « déforestation évitée »? » Natures Sciences Sociétés, Vol. 15, 357-369p.

Karsenty, A., Sembrés., T et Perrot-Maitre., D. (2009). *Paiements pour services environnementaux et pays du Sud. La conservation de la nature rattrapée par le développement ?*, 20p.

Lafontaine, A et Quesne, G. (2013). Comparative Advantages of CTFs and Project Approach to support Protected Areas Systems, CFA, 108p.

Landreau, B. (2012). Guide pour l'élaboration des plans d'affaire simplifié pour les aires protégées, 61p.

Langhammer, F., Mohamed I., Bennun, L., Brooks, M., Rob, P., Darwall, W., Naamal, S., Graham, J., Güven, E., Lincoln, F., Gustavo, F., Foster, M., Knox, D., Matiku, P., Radford, E., Rodrigues, A., Salaman, P., Sechrest, W et Tordoff, A. (2011). « Identification et analyse des lacunes des zones clés de la biodiversité : Cibles pour des systèmes complets des aires protégées », Gland, Suisse : UICN, 128p.

Laurans, Y., Leménager, T et Aoubid, S. (2011). « Les paiements pour services environnementaux. De la théorie à la mise en œuvre, quelles perspectives dans les pays en développement ? », AFD-la collection A Savoir, 218p.

Lausche, B. (2012). « Lignes directrices pour la législation des aires protégées », Gland, Suisse : UICN, 406p.

Mangambu, M. (2013). Taxonomie, biogéographie et écologie des Ptéridophytes de l'écosystème forestier des montagnes du parc national de Kahuzi-Biega à l'Est de la R.D. Congo, thèse, Antwerpen, 494p.

Masumbuko, N. (2011). Ecologie de *sericostachys scandens*, liane envahissante dans les forêts de montagne du parc national de Kahuzi-Biega, République Démocratique du Congo, thèse, ULB, 192p.

Mayrand, K et Paquin, M. (2004). « Le paiement pour les services environnementaux : Étude et évaluation des systèmes actuels », Uniféra International Centre, Montréal, 67p.

Mengue, C. (2002). *Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation*, Vertigo- Volume 3 Numéro 1, 15p.

Méral, P., Froger, G., Andriamahefazafy, F et Rabearisoa, A. (2008). « Aires protégées : espaces durables ? » *Le financement des aires protégées à Madagascar : de nouvelles modalités?* IRD, Marseille 135-155p.

Misser, F. (2013). « Les aires protégées en République Démocratique du Congo », *Parcs et Réserves*, revue trimestrielle de conservation de la nature et de gestion durable d'Ardenne et Gaume-Belgique, volume 68, Fascicule 3, 52p.

Mvula, E. (2013). *Gestion durable du bois-énergie dans la province du Sud-Kivu en RDC*, Mémoire de Master, Université Senghor d'Alexandrie, 55p.

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (2006). « Les forêts du bassin du Congo : Etat des forêts 2006 », 258p.

Ransendrasoa, B. (2009). *Le financement durable pour la conservation*, 51p.

Ruby, W., Chishugi, A., Levin, E., Beynon, G., Sève, J., Mubalama, L., Ngongo, R et Mudodosi, B. (2013). *Exploitation minière artisanale dans la Réserve Naturelle d'Itombwe*, République Démocratique du Congo, WWF, 108p.

Spergel, B et Taïeb, P. (2008). « Revue des expériences des fonds fiduciaires pour la conservation de la biodiversité », CFA, 215p.

Triplet, P. (2009). « Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone », 791-840p.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (2009). *Evaluation de l'efficacité de gestion d'un échantillon de sites RAMSAR en Afrique de l'Ouest*, UICN/PACO, 67p.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (2010). « Le tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ? » Ouagadougou, BF : UICN/PACO, 110p.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (2010). « Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées », Ouagadougou, BF : UICN/PACO, 149p.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (2010). Améliorer la contribution des aires protégées à la conservation de la biodiversité. Le rôle du Programme de Travail sur les Aires Protégées (PTAP) de la CDB. Nagoya, déclaration de position, 9p.

Wasseige, C., Marcken, P., Bayol, N., Hiol Hiol, F., Mayaux, Ph., Desclée, B., Nasi R., Billand A., Defourny, P. et Eba'a Atyi, R. (2012). « Les forêts du bassin du Congo - Etat des Forêts 2010 », OSFAC, PFBC, 280p.

Wilkie, D et Carpenter, J. (1998). *Le sous-financement des aires protégées dans le bassin du Congo : Tant de parcs et si peu de volonté de payer*, 27p.

World Wildlife Fund (2009). « Guide to conservation finance : Sustainable financing for the planet », 64p.

ANNEXE 1.

Description des catégories d'aires protégées

Catégorie	Description
Catégorie Ia (réserve naturelle intégrale)	Elle contient des aires protégées qui sont mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques ou géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue
Catégorie Ib (Zone de nature sauvage)	Les aires protégées de cette catégorie sont généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel
Catégorie II (parc national)	Ces aires protégées sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales
Catégorie III (Monument ou élément Naturel)	Cette catégorie regroupe les aires protégées qui sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs
Catégorie IV (Aire de gestion des habitats ou des espèces)	Ces aires protégées visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie
Catégorie V (Paysage terrestre ou marin protégé)	Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs
Catégorie VI (Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles)	Les aires protégées de cette catégorie préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles ; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire

Source : Dudley, 2008

ANNEXE 2.

Guide d'entretien

Thème de recherche : Analyse des financements des Aires Protégées (APs) en République Démocratique du Congo (RDC)

Questions importantes pour cette étude

- Quel est le coût annuel moyen de la conservation en RDC ?
- Quel est le besoin financier annuel moyen d'une AP en RDC ?
- Quel est le besoin financier annuel des APs pour une gestion efficace ?
- Les financements disponibles couvrent ils ce besoin ?
- Si non, le gap financier enregistré est de combien ? et pourquoi ce besoin n'est-il pas couvert ?
- Quelles sont les différentes sources de financement des aires protégées en RDC ?
- Quelle est en moyenne la contribution annuelle de chaque acteur (Etat, partenaires techniques et/ou financier, APs elles même) ?
- Quels sont les différents mécanismes de financement (revenus du tourisme, fonds fiduciaire pour la conservation, etc) en application dans les APs en RDC ?
- Quels sont les outils de suivi de la gestion des fonds disponibles dans les APs ?

ANNEXE 3.

Questionnaire d'enquête

Ce questionnaire est élaboré dans le cadre d'une étude sur l'analyse des financements des aires protégées (APs) en République Démocratique du Congo (RDC)

Informations générales sur l'aire protégée

1. Nom de l'aire protégée (Site) :

2. Nom du Chef de Site :

3. Statut du Site :

4. Superficie de l'aire protégée (ha ou Km²) :

5. Coordonnées géographiques :

6. Province/Pays :

7. Mode de Gouvernance :

- Gouvernance étatique
- Gouvernance privée
- Gouvernance partagée

Données sur les financements de l'aire protégée

1. Quel était votre besoin financier pour l'année 2013 ?

2. Quelles sont les différentes sources de financements ou quels sont les acteurs qui ont contribué au financement des activités dans votre aire protégée durant l'année 2013 ?

- Ressources Congolaises

- Subvention de l'Etat
- Fonds Propre de l'AP (Préciser par quel moyen)

- Les ressources étrangères

- Partenaires Techniques et Financiers (A Lister)
- Autres (A préciser)

3. Chaque acteur avait contribué à hauteur de combien (montant exact ou en pourcentage).

4. Les fonds reçus étaient ils suffisants par rapport aux besoins exprimés pour cette année ?

Oui Non

5. Si non, le gap financier enregistré était de combien de USD ou de combien de pourcent du besoin total exprimé.

6. Pourquoi l'AP n'arrive-t-elle pas à couvrir tous ses besoins en financement ?

7. Quels sont les mécanismes de financement de conservation en application dans votre aire protégée ?

- Subvention de l'Etat
- Bailleurs de fonds et ONGs
- Revenus touristiques
- Fonds fiduciaire pour la conservation
- Paiements pour services écosystémiques
- Autre (A préciser)

8. Faites une évaluation des mécanismes de financement appliqués dans votre aire protégée (il serait intéressant d'étayer votre évaluation par des données chiffrées).

9. Selon votre connaissance du potentiel de votre AP, quels sont d'autres mécanismes qui ne sont pas encore en application dans votre AP, qui pourraient permettre d'accroître les revenus de l'AP. Pour chaque mécanisme proposé, essayez d'expliquer comment pensez-vous qu'il serait mis en oeuvre pour être efficace.

N.B : - Vous êtes prié d'annexer tout autre document susceptible d'apporter un complément à vos réponses.

- Vous pouvez également ajouter des papiers supplémentaires si les espaces prévus pour les réponses sont insuffisants tout en indiquant le numéro de la question.